

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL

5 AVRIL 2019

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	4
Désignation du secrétaire de séance	4
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	4
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 1 ^{er} mars 2019	5
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	5
III. FINANCES	5
- Approbation du compte de gestion 2018 - Budget principal Ville.....	5
- Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget principal Ville.....	6
- Approbation du compte de gestion 2018 - Budget annexe Halle couverte	6
- Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget annexe Halle couverte	6
- Approbation du compte de gestion 2018 - Budget annexe Locations de salles	7
- Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget annexe Locations de salles	7
- Approbation du compte de gestion 2018 - Budget annexe Nauticaa.....	7
- Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget annexe Nauticaa.....	7
- Approbation du compte de gestion 2018 - Budget annexe Production d'énergie	8
- Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget annexe Production d'énergie	8
- Approbation du compte de gestion 2018 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle	8
- Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget annexe Lotissement Grand Siècle.....	8
- Approbation du compte de gestion 2018 - Budget annexe Lotissement La Sablière.....	8
- Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget annexe Lotissement La Sablière.....	8
- Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2018	10
- Budget principal - Neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.....	12
- Budget principal - Reprise de la provision pour risques et charges relative aux travaux sur le chevalement de la Fosse 1 (à proximité du parking Pathé).....	13
- Budget principal - Constatation d'une provision pour risques et charges relative à de probables démolitions de biens situés impasse Hérode.....	13
- Budget primitif 2019 : budget principal Ville	14
- Budget primitif 2019 : budget annexe Halle couverte.....	22
- Budget primitif 2019 : budget annexe Locations de salles	22
- Budget primitif 2019 : budget annexe Nauticaa	23
- Budget primitif 2019 : budget annexe Production d'énergie	23
- Budget primitif 2019 : budget annexe Lotissement Grand Siècle.....	24
- Budget primitif 2019 : budget annexe Lotissement La Sablière.....	24
- Vote des taux de fiscalité directe locale 2019	25
- Création de l'autorisation de programme - AP 19.01 - Rénovation de la Cité minière du 2/5	25
- Création de l'autorisation de programme - AP 19.02 - AD/AP Mise en accessibilité des bâtiments.....	26
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 14.01 - Rénovation de l'hôtel de ville.....	27
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 15.01 - Programme de réfection des chaussées et trottoirs communaux	27
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.01 - Restructuration du groupe scolaire Lamendin La Fontaine.....	28
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 18.01 - Sécurisation aux abords des écoles.....	28
- Mise à jour de l'autorisation de programme AP 18.02 - Entretien des bâtiments communaux	29

-	Mise à jour de l'autorisation de programme AP 18.03 - Construction d'une cuisine centrale.....	29
-	Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.01 - BHNS.....	30
-	Mise à jour de l'autorisation de programme AP 17.02 - Rénovation école Jaurès	31
-	Territoires 62 - Demande de garantie d'emprunt pour le financement de l'opération : concession d'aménagement Tranchée de Calonne dans le cadre des travaux de la phase opérationnelle n° 3	31
IV.	MARCHÉS PUBLICS	32
-	Constitution d'un groupement de commandes pour l'entretien, la maintenance des hottes d'extraction et des équipements de cuisine	32
-	Fourniture de vêtements, de chaussures et d'équipements de protection individuelle pour les services municipaux.....	33
V.	AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	34
-	Liévin - Rue du Prince de Condé - 8 maisons individuelles Coopertois - Dénomination	34
-	Liévin - Angle des rues Kléber et Marie Liétard - 46 logements Maisons & Cités - Dénomination	34
-	Liévin - Secteur de La Belle Femme - Dénominations.....	36
-	Liévin - ZAC Tranchée de Calonne - Dénominations.....	36
-	Liévin - Voirie de jonction entre la RD 58 et la rue Gilles de Roberval - Dénomination.....	37
-	Liévin - Aménagement du secteur dit de « La Belle Femme » - Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC) au 31.12.2017.....	37
-	Lancement de la procédure de mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme de la zone de développement économique du pôle d'excellence sportif et modalités de la mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme comprenant l'actualisation de l'étude d'impact	38
-	Liévin - Résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune de lots à bâtir	39
-	Liévin - Résidence La Sablière - Cession par la Commune d'un lot à bâtir	39
-	Liévin - Rue Champlain - Cession par la Commune à Messieurs Moulay Ali EL ALAOUI et Mohamed EL YOUSOUFI.....	39
-	Liévin - 33, rue du 1 ^{er} Mai - Acquisition du fond de jardin appartenant à M. Marian KACZMAREK.....	40
-	Liévin - 33 bis, rue du 1 ^{er} Mai - Acquisition du fond de jardin appartenant à Mme Patricia KACZMAREK.....	40
-	Liévin - 128 bis, rue Jean Jaurès - Résiliation du bail emphytéotique consenti par le Département du Pas-de-Calais à la Commune	40
-	Liévin - Voie nouvelle reliant la RD 58E à la rue Gilles de Roberval - Acquisition d'une emprise à la SCI IMMO LIÉVIN.....	40
-	Liévin - Bilan des acquisitions et cessions immobilières années 2018	41
-	Liévin - 36, rue Antoine Dilly - Convention de servitude entre Electricité Réseau Distribution France (ENEDIS) et la Ville	41
-	Liévin - Secteur Jaurès - Vente de terrains par la Ville à la société Logifim	41
VI.	STRATÉGIE URBAINE ET GRANDS PROJETS	42
-	Quartier Jean Jaurès -Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour la réalisation des études et des travaux d'aménagements des espaces publics du quartier et de la bande sud du Centre de conservation du Louvre.....	42
VII.	CULTURE	42
-	Convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais.....	43
-	Billetterie en ligne pour les manifestations proposées par le Centre culturel municipal Arc en Ciel	43
VIII.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	44
-	Demande de remboursement de l'acompte de réservation location salle Abbé Jean-Marie Hubert - Mme Nicole BINCE.....	44
IX.	PERSONNEL	44
-	Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal	44
X.	SUBVENTIONS	44
-	Demandes de subventions 2019.....	44

(La séance est ouverte à 18 heures.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons démarrer cette séance du Conseil municipal.

C'est une séance qui sera essentiellement consacrée aux questions budgétaires et en particulier à la présentation du budget primitif 2019. Je dis déjà « bon courage » à mon adjoint Daniel DERNONCOURT, car va être très sollicité pour cette séance.

M. DERNONCOURT.- Le budget étant bon...

M. LE MAIRE.- C'est beaucoup plus facile.

Je vais demander au Directeur général des services de bien vouloir faire l'appel des conseillers présents.

Appel des conseillers

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général des services.

Nous sommes très heureux de retrouver notre ami Jacques LELONG. Il a connu quelques petits soucis de santé, mais cela va mieux.

(Arrivée de Madame GACI)

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Il s'agira de Stéphanie DUTHOIT à qui je vais demander si elle veut bien assumer cette responsabilité. Je l'en remercie.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Je vais vous donner quelques informations sur le personnel communal.

Il n'y a pas grand-chose, pas de naissance, pas de mariage et, ce qui est une excellente nouvelle, pas de décès.

Je vais simplement vous dire que, entre ces deux Conseils municipaux, nous avons procédé au recrutement de cinq personnes. Nous souhaitons la bienvenue à :

- Emilie DECROIX, qui est agent technique au service des fêtes/écoles, qui est parmi nous depuis le 4 mars 2019 ;
- Danielle MERLIN, qui est agent d'accueil au centre administratif depuis le 4 mars 2019 ;
- Justine GAVOIS, qui est devenue la directrice du centre culturel et social Cœur de Ville depuis le 5 mars 2019 ;
- David MALLET, qui est le référent du programme de réussite éducative depuis le 11 mars 2019 ;
- Emmanuel DURIEZ, qui est agent au service des fêtes/écoles depuis le 11 mars 2019.

Nous leur souhaitons la bienvenue parmi les membres du personnel communal.

Je signale, au titre des mouvements du personnel, que :

- Madame Laurence MARCQ, qui était auparavant au CCS Cœur de Ville, est affectée au service du développement territorial,
- Madame Sophie HALIPRET, qui était affectée auparavant au service Habitat, est affectée au secrétariat de la direction du Pôle animation et développement territorial, le directeur étant Monsieur Frédéric TALAGA ici présent

Je vais passer à l'ordre du jour.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 1^{er} mars 2019

M. LE MAIRE.- Avez-vous des observations à formuler sur ce compte rendu ? *(Aucune)*.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai une observation. Page 12, on me fait dire « je réclame une évolution des politiques publiques ». Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai parlé « d'évaluation des politiques publiques ».

M. LE MAIRE.- C'est soit un lapsus, soit une erreur, mais cela m'étonnerait parce que vous savez que tout est enregistré et Madame vérifie beaucoup ces choses-là. Il peut parfois nous arriver, Monsieur LUDWIKOWSKI, à vous comme à moi-même, de ne pas prononcer le bon mot.

Nous allons donc rectifier.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci. Je peux éventuellement réécouter la bande s'il le faut.

M. LE MAIRE.- Si vous voulez.

Cette observation sera en tout cas prise en compte.

Y a-t-il d'autres observations sur ce compte rendu ? *(Aucune autre)*.

Peut-on considérer qu'il est approuvé à l'unanimité avec cet amendement ?

(Après correction, le compte rendu adopté à l'unanimité).

Je vous remercie.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'explication ? *(Aucune)*.

(Compte rendu adopté à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, nous en venons au point des finances. Nous allons traiter en suivant le compte de gestion et le compte administratif puisque l'un et l'autre vont ensemble.

III. FINANCES

- Approbation du compte de gestion 2018 - Budget principal Ville

M. DERNONCOURT.- Nous avons effectivement à approuver le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal. C'est un des mystères de la comptabilité des collectivités qui inscrit l'approbation du compte de gestion du receveur avant que nous n'ayons approuvé le compte administratif de la Commune ; d'autant que, pour la régularité de ces comptes, il faut que les résultats de compte de gestion du receveur soient conformes au compte administratif de la Commune, ce qui est le cas présent aujourd'hui.

En effet, il apparaît que le receveur municipal a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le compte de gestion du budget principal dressé par le receveur principal, visé et certifié conforme et n'appelant ni observation ni réserve, il est proposé de l'approuver.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, poursuivez sur le compte administratif.

- **Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget principal Ville**

M. DERNONCOURT.- Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de recettes de 8 680 574,97 €, auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser à hauteur de 5 877 970,07 € pour le fonctionnement, alors que l'investissement fait apparaître un déficit de 6 368 013,92 € auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser pour 2 173 535,73 €.

Les opérations font apparaître, pour le fonctionnement, durant cet exercice, des recettes pour 51 265 886,42 € et des dépenses pour 44 894 693,02 €, soit un excédent de 6 371 193,40 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2017, à savoir 2 309 381,57 €, soit un total de 8 680 000 €.

Compte tenu de cet excédent de fonctionnement, il est proposé d'affecter :

- la somme de 2 663 579,58 € au compte 1068 pour la couverture du déficit d'investissement,
- la somme de 6 016 995,39 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté),
- la somme de 6 368 013,92 € au compte 001 (déficit d'investissement reporté),

des chiffres que l'on retrouvera donc au budget général 2019.

Il est proposé d'approuver le compte administratif 2018 de la Commune dont les résultats sont identiques au compte de gestion du receveur municipal.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Mes chers collègues, je vais vous proposer la chose suivante. J'ai posé la question au Directeur général qui me précise que, y compris sur les budgets annexes, je me dois de quitter cette salle au moment du vote. Pour éviter ces allées et venues un peu inutiles, je vais vous proposer, si vous en êtes d'accord, que nous passions à la présentation des comptes de gestion et comptes administratifs sur les budgets annexes pour que nous puissions ensuite débattre de cela, puis passer au vote.

Est-ce que tout le monde en est d'accord ? (*Accord unanime*).

Je vais donc appeler à Madame Françoise BENEZIT pour le compte de gestion et le compte administratif pour le budget annexe de la Halle couverte.

- **Approbation du compte de gestion 2018 - Budget annexe Halle couverte**
- **Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget annexe Halle couverte**

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe Halle couverte.

Considérant que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Monsieur le Maire précise que le compte de gestion dressé du budget annexe Halle couverte par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve.

S'agissant du compte administratif 2018, Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Laurent DUPORGE, Maire de la Ville de Liévin.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer comme vous le voyez dans les tableaux figurant dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Madame BENEZIT.

Monsieur GOGUILLON, pour le budget annexe Locations de salles.

- **Approbation du compte de gestion 2018 - Budget annexe Locations de salles**
- **Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget annexe Locations de salles**

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire, comme chaque année, il convient de présenter et d'adopter les résultats de l'exercice du budget annexe Locations de salles.

L'exercice 2018 fait apparaître en investissement un déficit de 1 885,23 € et, en fonctionnement, un excédent de 1 890,11 €.

Ces résultats sont affectés de la manière suivante au budget primitif 2019 :

- Déficit d'investissement reporté en dépenses d'investissement 2019 : 1 885,23 €.
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit est de 1 885,23 €.
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement reportés sur l'exercice 2019 : 158 071,46 €.
- Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement : 4,88 €.

Il convient de préciser que le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif dressé par l'ordonnateur sont identiques.

Il est donc proposé d'approuver le compte de gestion dressé par le percepteur, d'approuver le compte administratif et l'affectation des résultats au budget primitif 2019 de Locations de salles.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Monsieur JACKOWSKI, pour le budget annexe Nauticaa.

- **Approbation du compte de gestion 2018 - Budget annexe Nauticaa**
- **Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget annexe Nauticaa**

M. JACKOWSKI.- Considérant la présentation du budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2018 lors de la même séance du Conseil municipal, considérant que le receveur a bien repris tout cela dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant

sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Monsieur le Maire précise que le compte de gestion dressé du budget annexe Nauticaa par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve.

Après l'approbation du compte de gestion 2018, c'est l'approbation du compte administratif 2018 et l'affectation des résultats du budget annexe Nauticaa.

Il est rappelé aux membres de l'assemblée que l'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. À ce titre, il est tenu à la clôture de l'exercice budgétaire d'établir le compte administratif de l'exercice.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

Monsieur AMOUZ, sur le budget annexe de la production d'énergie.

- **Approbation du compte de gestion 2018 - Budget annexe Production d'énergie**
- **Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget annexe Production d'énergie**

M. AMOUZ.- Monsieur le Maire, comme chaque année, il convient de présenter et d'adopter les résultats de l'exercice du budget annexe Production énergie.

Il n'y a pas de section d'investissement sur ce budget.

L'exercice 2018 fait apparaître en fonctionnement un excédent de 68 535,93 €.

Ce résultat est affecté de la manière suivante au budget primitif 2019 : excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 6 853 593 €.

Il convient de préciser que le compte de gestion présenté par le comptable et le compte administratif dressé par l'ordonnateur sont identiques.

Il est donc proposé d'approuver le compte de gestion dressé par le receveur, d'approuver le compte administratif et l'affectation des résultats au budget primitif 2019 de la Production d'énergie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur AMOUZ.

Monsieur DERNONCOURT, pour la présentation des deux budgets annexes Lotissement Grand Siècle et Lotissement La Sablière.

- **Approbation du compte de gestion 2018 - Budget annexe Lotissement Grand Siècle**
- **Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget annexe Lotissement Grand Siècle**

M. DERNONCOURT.- C'est la même démarche que pour le budget général qui prévaut.

Le compte de gestion du receveur étant identique au compte administratif de la Commune, je propose de donner tout de suite les éléments du compte administratif de la Commune.

Ainsi, pour le lotissement Grand Siècle, recettes et dépenses s'équilibrent pour le fonctionnement à hauteur de 8 097 137,48 et, pour l'investissement, à 1 188 863,29 € en recettes (il n'y a pas de dépenses) qu'il est proposé de reporter au budget 2019 au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

- **Approbation du compte de gestion 2018 - Budget annexe Lotissement La Sablière**
- **Approbation du compte administratif 2018 et affectation des résultats : budget annexe Lotissement La Sablière**

M. DERNONCOURT.- Pour le lotissement La Sablière, les résultats font apparaître, en fonctionnement, des recettes et des dépenses équilibrées à 1 883 055,50 € et, en investissement, des dépenses à hauteur de 1 777 560,30 € et des recettes pour 1 824 250,77 €, soit un excédent de 211 394,97 € qu'il est proposé de reporter au compte 001 du budget lotissement La Sablière.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Voilà donc, mes chers collègues, la présentation de l'ensemble de ces comptes de gestion et de ces comptes administratifs sur le budget principal et les budgets annexes.

Avez-vous des observations ? (*Aucune*).

Il n'y en a pas.

Je vais simplement vous dire, mes chers amis, que c'est pour moi une grande fierté de pouvoir vous présenter ces chiffres. Monsieur DERNONCOURT l'a évoqué en disant tout à l'heure que, lorsque les chiffres étaient bons, c'était effectivement plus facile de les présenter devant une assemblée.

Je dois vous dire que ce sont les meilleurs résultats que nous ayons pu enregistrer depuis le début de cette mandature. En effet, tous budgets confondus, nous dégageons un excédent de 7,32 M€, ce qui n'est jamais arrivé. Je vous rappelle que, en 2017, ce chiffre était de 3,15 M€. C'est tout à fait exceptionnel parce que, dans le même temps, l'ensemble des ratios financiers qui sont les ratios couramment utilisés pour l'administration par les organismes bancaires prêteurs, etc. pour analyser la bonne santé financière d'une Commune ne cessent de s'améliorer et je vais vous en donner quelques-uns.

- Notre épargne brute était en 2014 de 9,87 M€. Sur ce compte administratif 2018, elle est de 11,32 M€. C'est 1,5 M€ de plus, c'est tout à fait considérable.
- L'épargne nette fait un bond prodigieux puisqu'elle passe de 1,67 M€ en 2014 à 5,37 M€. Nous faisons près de 4 M€ supplémentaires d'épargne nette.
- Le remboursement de la dette en capital montre bien que cette collectivité se désendette de plus en plus. Si nous consacrons 8,2 M€ en désendettement en 2014, nous ne sommes plus aujourd'hui qu'à 5,95 M€. Cette collectivité se désendette de plus en plus, elle a de moins en moins besoin de consacrer une partie de ses finances à son désendettement et au remboursement de ses emprunts.
- Le taux d'endettement de la Commune passe de 99,5 % en 2014 à 76,55 % aujourd'hui, c'est-à-dire en deçà de la moyenne des Communes de notre strate démographique, moyenne qui se situe à 78,80 %.
- Notre capacité de désendettement est aujourd'hui de 3,35 ans, alors qu'elle était de 4,4 ans en 2014. Nous sommes très en deçà des alertes qui peuvent être celles de communes qui sont trop endettées puisque, lorsqu'on a 11 années de capacité de désendettement, le rouge s'allume et nous sommes simplement à 3,35 années.

Mes chers amis, je voudrais vous remercier parce que c'est le fruit d'un long travail que j'ai mené avec vous. Effectivement, vous m'avez régulièrement apporté votre soutien dans cette politique budgétaire. En tout cas, celles et ceux qui, au cours de ces années, ont systématiquement approuvé les budgets en ont aujourd'hui les fruits et la récompense. Je pense qu'ils ont tout simplement bien voté à cette époque-là et, aujourd'hui, les chiffres en témoignent.

Je voudrais également remercier l'ensemble des services municipaux. Vous savez bien que les services municipaux sont essentiels dans la réussite budgétaire. C'est eux qui appliquent les politiques qui sont les nôtres. On peut le faire bien ou moins bien. Ils se sont attachés à le faire très bien. Je voudrais en particulier saluer nos financiers, une fois de plus Romuald GALLO – qui se fait tout discret au fond de la salle –, qui s'occupe plus particulièrement du budget de la Ville. Je voudrais y associer également, même si on ne l'examine pas ici, Freddy LESUR qui s'occupe des finances du Centre communal d'action sociale de Liévin. Je voudrais les en remercier, ils ont joué un rôle tout à fait fondamental dans cette réussite, ils ont tout simplement suivi et amplifié les décisions que nous avons prises. Je les en remercie du fond du cœur.

Nous pouvons donc véritablement, mes chers collègues, être fiers du travail qui a été réalisé et nous allons poursuivre dans cette direction.

Si ces chiffres sont bons, cela nous permet – nous le verrons tout à l’heure dans la présentation du budget primitif – de faire beaucoup de choses en matière d’investissements. On sait que cette Ville de Liévin investit énormément, qu’elle fait énormément d’efforts d’investissement, mais qu’elle fait aussi énormément d’efforts en direction des habitants de Liévin et les services publics qui leur sont proposés sont nombreux et de très grande qualité.

Et puis, comme cela vous sera proposé tout à l’heure, nous n’avons pas des bons résultats que pour avoir des bons résultats, mais nous allons en redistribuer une partie à cette population. Lors de la présentation du budget primitif, tout à l’heure, Daniel DERNONCOURT, pour la seconde année consécutive, présentera une baisse des taux communaux sur la taxe foncière. Or, si nous n’avions pas eu ces bons résultats jamais nous n’aurions pu proposer cela. Nous sommes allés bien au-delà des engagements que nous avons pris vis-à-vis de la population. En effet, je m’étais engagé sur un maintien des taux et, pour la deuxième année consécutive, grâce à cette bonne gestion et aux efforts qui ont été faits par chacun, grâce aux bonnes décisions qui ont été prises ici au sein de ce Conseil municipal, nous allons tout à l’heure proposer pour la seconde fois une baisse de ces taux.

Mes chers collègues, mes remerciements pour ce soutien, cet accompagnement que vous m’avez apporté. Je suis très heureux et très fier de pouvoir vous présenter ces chiffres qui sont les meilleurs de cette mandature et qui sont les meilleurs depuis très longtemps.

Je vais laisser la place à Michel LARDEZ afin qu’il procède au vote de ces comptes administratifs.

(Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil)

M. LARDEZ.- Je vous propose que l’on globalise les votes des différents comptes.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l’approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de l’exercice 2018 qui viennent d’être présentés.

Qui est contre ? *(Personne).*

Abstentions ? *(Aucune).*

(Les comptes de gestion et comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes sont adoptés à l’unanimité.)

C’est magnifique.

Nous pouvons rappeler Monsieur le Maire.

(Retour de Monsieur le Maire)

M. LARDEZ.- Monsieur le Maire, je vous annonce que les comptes administratifs et les comptes de gestion de l’exercice 2018 ont été votés à l’unanimité.

Nous avons le plaisir de vous féliciter, Monsieur le Maire, pour votre excellente gestion.

M. LE MAIRE.- Merci, Michel LARDEZ.

Mes chers collègues, merci de ce vote à l’unanimité. Cela montre bien que ce Conseil municipal sait dépasser parfois les divergences qui peuvent être les nôtres lorsqu’on se consacre à la ville et à ses habitants. Je vous remercie de cette confiance et de cette approbation de ces comptes administratifs.

Nous allons en venir à la suite de l’ordre du jour.

Là aussi, c’est un mystère de l’administration mais, dans le cadre de cette séance budgétaire, il y a obligatoirement la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d’égalité entre les femmes et les hommes sur l’année 2018.

Madame Marie-Claire HAAR, où en sommes-nous dans ce domaine à Liévin ?

- **Rapport annuel sur la situation en matière d’égalité entre les femmes et les hommes 2018**

Mme HAAR.- Ce rapport permet l'analyse de la situation comparée des hommes et des femmes de la collectivité et il nous faut constater que le taux de la féminisation de la collectivité est inférieur au niveau national.

Cependant, il faut noter la bonne représentativité des femmes dans les postes d'encadrement supérieur de la collectivité et constater que le taux de représentation des femmes et hommes par filière d'emploi s'inscrit relativement dans les mêmes proportions que les statistiques nationales.

Le temps de travail est aussi un des facteurs d'inégalité. En effet, les hommes occupent à 88 % des postes à temps complet contre 44 % des femmes. Cela s'explique par le type de métiers occupés essentiellement par les femmes : animation, entretien des locaux. Cependant, la collectivité s'attache à mener différentes actions dans ce domaine afin de poursuivre l'accès des femmes aux différents métiers de la collectivité et les périodes d'immersion dans les métiers techniques permettent aux candidates de découvrir l'environnement professionnel et ainsi de conforter et rassurer celles qui postulent sur un poste technique.

Les entretiens professionnels sont également des outils importants pour prendre en compte les difficultés du travail.

Au sein de la collectivité, les représentants des agents de la collectivité dans les instances consulaires (le comité technique et le comité d'hygiène et de sécurité) sont également élus en respect de la parité.

Afin de favoriser l'articulation vie privée et vie professionnelle, la collectivité accepte également d'aménager le temps de travail d'un temps complet sur 4,5 jours à la demande de l'agent.

Il faut également mettre en exergue toutes les actions menées par la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse afin de faciliter l'accès à l'emploi du personnel féminin, comme l'accueil collectif en crèche ou individuel chez les assistantes maternelles, ainsi que les garderies périscolaires et les accueils de loisirs. Actuellement, plusieurs actions sont à l'étude afin de faire émerger un plan territorial de mixité égalitaire.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAAR.

Je suppose que vous avez l'ensemble de ces éléments dans les annexes.

Mes chers collègues, y a-t-il des observations de votre part sur ce rapport sur la situation entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité ? (*Aucune demande d'intervention*).

Non ? On s'attend quand même toujours à une réaction, à une demande supplémentaire.

Madame GACI.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, ma galanterie voulait que je laisse les hommes parler en premier, mais je pense qu'ils n'ont pas grand-chose à ajouter à ce rapport.

Je voulais souligner le travail et les efforts qui sont fournis au long des années au sein de la collectivité. Ce n'est pas forcément le cas dans toutes les collectivités. Bien entendu, vous vous doutez bien que, en tant que femme, je dirai qu'il faut continuer les efforts en ce sens pour permettre à chacune des femmes qui travaillent à la mairie de Liévin de pouvoir vivre sa vie professionnelle comme celle de femme en tout moment.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Vivre leur vie de femme, d'épouse, de maman et de femme dans leur vie professionnelle, c'est parfois un exercice compliqué. Je salue d'ailleurs parfois l'engagement de ces femmes qui n'ont pas toujours la vie facile.

En tout cas, je peux vous dire que, au sein de cette collectivité – cela a été auparavant le cas avec Anne CZERWIEC lorsqu'elle était la directrice des ressources humaines, cela l'est maintenant avec Monsieur David GALET –, dans ce domaine, homme ou femme, pour moi, c'est exactement la même chose. La seule qualité qui prévaut pour moi, ce sont les compétences professionnelles.

C'est tellement vrai que nous avons des exemples presque atypiques.

Le premier exemple atypique, c'est lorsque Carole DIART est arrivée comme directrice des services techniques. Je peux vous dire qu'il n'y avait pas beaucoup de directrices de service technique femmes à l'époque, c'était plus que rare et c'est encore très rare aujourd'hui.

Nous avons un autre exemple tout récent. Dominique VILET, qui est aujourd'hui responsable chef de service des espaces verts, dans lequel il y a essentiellement des hommes – je crois qu'il doit y avoir deux ou trois femmes –, va être remplacé par une femme qui nous vient de Bruay-la-Buissière. Elle a posé sa candidature et elle a été choisie sur le parcours qui est le sien et ses compétences professionnelles.

À l'inverse, dans un domaine où on n'a plutôt que des femmes, la petite enfance, nous avons recruté non pas une directrice de crèche, mais un directeur. C'est effectivement un homme qui est aujourd'hui aux commandes de la crèche Simone de Beauvoir et cela se passe de fort belle manière.

De tels exemples, je peux vous en donner beaucoup. Nous veillons beaucoup à cela. Seule la compétence prévaut au sein de cette collectivité. S'agissant de la rémunération, c'est facile, puisqu'on est sur un statut, aucune différence ne peut donc être opérée entre les uns et les autres.

Par ailleurs, effectivement, la politique petite enfance qui est menée par le Centre communal d'action sociale de Liévin fait que tous les équipements petite enfance existent sur la commune de Liévin et facilitent le placement des enfants lorsqu'une maman travaille.

Je pense donc que nous pouvons être fiers du travail qui est réalisé. Néanmoins, Madame GACI a raison, il faut toujours être vigilant sur ces questions car il y a encore parfois de vieux réflexes qui peuvent émerger ici ou là et d'ailleurs de part et d'autre, ce n'est pas toujours que dans un sens. En tout cas, tout est fait pour favoriser cette égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Il y a aussi le dispositif VIP qui permet aux femmes qui sont en situation de recherche d'emploi de pouvoir placer leurs enfants de manière à mieux se consacrer encore à leur recherche d'emploi. C'est un dispositif expérimental mis en place à Liévin et nous sommes la seule ville du Pas-de-Calais à initier ce dispositif, preuve que nous sommes extrêmement innovants et expérimentaux dans ce domaine. Nous sommes « entreprenants », puisque c'est le slogan de cette ville de Liévin que nous envient parfois d'autres villes, qui est même parfois copié par d'autres villes.

Mes chers collègues, approuvez-vous ce rapport ?

Y a-t-il des votes contre ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, nous allons passer à une délibération un peu technique.

- **Budget principal - Neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, nous avons d'ailleurs déjà usé l'an dernier de cette possibilité qu'offre le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 qui autorise les collectivités territoriales à mettre en place la neutralisation budgétaire partielle ou totale de leurs amortissements des subventions d'équipement versées. Cette disposition a pour principale vertu de diminuer l'impact budgétaire en dépenses de fonctionnement. Il est proposé de mettre en place cette neutralisation budgétaire dans sa totalité, permettant ainsi de diminuer l'impact budgétaire des subventions d'équipement versées.

Cette opération qui, je rappelle, est essentiellement une opération d'ordre budgétaire, visant à offrir des marges de manœuvre supplémentaires en fonctionnement, consistera donc à émettre un mandat en investissement au débit du compte 198 « neutralisation des amortissements » et un titre de crédit en fonctionnement au compte 7768.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT. C'est effectivement assez technique.

Avez-vous des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Est-elle approuvée à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur WITCZAK.

- **Budget principal - Reprise de la provision pour risques et charges relative aux travaux sur le chevalement de la Fosse 1 (à proximité du parking Pathé)**

M. WITCZAK.- Il faut savoir que la Ville avait constitué en 2016 une provision de 50 000 €, qu'elle a abondée en 2018 de 50 000 € supplémentaires pour faire face à de potentiels travaux d'entretien du chevalement de la Fosse 1. En 2017, cette provision a été partiellement reprise à hauteur de 3 500 € afin de financer des contrôles techniques sur la solidité et l'état de conservation de l'ouvrage. Une seconde reprise de provision a été réalisée en 2018 pour financer des travaux à hauteur de 70 900 €.

Ces travaux vont se poursuivre en 2019. Une enveloppe de 95 500 € a été sollicitée par les services. Pour contribuer à son financement, il est proposé de reprendre le solde de cette provision d'un montant de 25 600 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur WITCZAK.

La Ville de Liévin a cette chance d'avoir préservé deux de ses chevalements. Je remercie d'ailleurs mon prédécesseur pour la réflexion qui a été la sienne car, à une certaine époque, on dégageait les chevalements et on les revendait pour le prix de la ferraille. Ce chevalement devait être détruit et mon prédécesseur a pris la bonne décision, il a souhaité le conserver mais, pour cela, il avait dû le racheter pour le prix de la ferraille. Il faut toujours le rappeler, les Houillères n'ont jamais fait de cadeau aux collectivités que nous sommes.

Nous avons procédé à la réfection des plots bétons de la base de ce chevalement qui étaient abîmés. En effet, certains pieds étaient bien rouillés et, en 2018, nous avons procédé à la réfection des pieds de ce chevalement.

En 2019, nous ferons deux choses. Nous allons procéder à la réfection de la couverture de ce chevalement qui est défailante. Monsieur WITCZAK, puisque vous êtes rapporteur de cette délibération, vous serez chargé de veiller à ce que cette couverture soit bien faite. Il vous faudra donc monter là-haut.

Nous allons également engager une étude de lumières pour mettre ce chevalement en valeur par la lumière la nuit. Je pense en effet que ce sont des éléments symboliques de cette ville, ce chevalement en est un, tout comme l'autre chevalement. Nous allons commander une étude pour voir comment on peut mettre en valeur ce chevalement avec de la lumière. En 2020-2021, cette mise en lumière devra être faite.

Le plus gros, ce sera lorsqu'il faudra procéder à la remise en peinture de ce chevalement. Là, entre des chiffres qui m'avaient été donnés à une certaine époque et les vrais chiffres, il y a une grosse différence. Il va donc falloir bien provisionner les sommes nécessaires parce que c'est malheureusement assez coûteux. Je solliciterai aussi – et j'espère qu'elles me suivront – les collectivités telles que le Département et la Région des Hauts-de-France pour nous aider à la réfection et la remise en peinture de ce chevalement.

Madame HAUTECOEUR, il faudra faire le siège du Département et de la Région.

Sommes-nous d'accord ? Est-ce que nous votons cette délibération à l'unanimité ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE, pour la délibération suivante.

- **Budget principal - Constatation d'une provision pour risques et charges relative à de probables démolitions de biens situés impasse Hérode**

Mme VANCAILLE.- Monsieur le Maire, dans le cadre de la veille foncière, la Commune se porte acquéreur de biens situés impasse Hérode.

Des démolitions seront probablement à prévoir à moyen terme sur ces terrains. À ce titre et par prudence, il est proposé de constituer une provision de 50 000 € qui pourra être à nouveau abondée les années suivantes. Les crédits nécessaires à la constitution de cette provision seront prévus au budget 2019.

M. LE MAIRE.- Là également, il faudra beaucoup démolir. C'est situé à un endroit où la réalisation d'une opération immobilière sera bien compliquée à mettre en œuvre. En tout cas, si on arrive à la mettre en œuvre, celui qui va la réaliser ne va pas racheter les terrains très cher, il faudra peut-être presque lui donner tellement les contraintes seront fortes. Par conséquent, pour pouvoir procéder à la démolition de ces biens qui sont en triste état, nous provisionnons petit à petit les sommes nécessaires, de manière à ce que nous procédions nous-mêmes à la démolition de l'ensemble de ce secteur, que les terrains ainsi libérés soient un peu plus vendables et intéressants pour un éventuel promoteur afin qu'une opération puisse se faire à cet endroit. Cela va être bien compliqué parce que les terrains sont assez imbriqués les uns dans les autres, ce n'est pas très facile à réaliser.

En tout cas, nous provisionnons cela pour avoir les sommes nécessaires le moment venu pour, lorsque nous serons propriétaires de l'ensemble de ce secteur, pouvoir procéder aux démolitions et pour que, je l'espère ensuite, un promoteur soit identifié pour réaliser cette opération.

C'est une sage précaution car il n'y a rien de pire que de ne pas avoir de provisions, de ne pas avoir le budget nécessaire lorsqu'il convient d'engager une opération de démolition.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, c'est à vous sur la présentation du budget primitif.

- **Budget primitif 2019 : budget principal Ville**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, il s'agit du gros morceau de ce Conseil municipal puisque c'est le budget pour l'année 2019.

La première donnée à retenir est que ce budget a été construit conformément aux orientations budgétaires dont nous avons débattu le 1^{er} mars et qui témoignaient – je cite – « d'une bonne santé financière permettant d'aborder cette année 2019 avec une certaine sérénité, malgré un contexte général tendu ». C'est ce que nous allons voir à travers les dépenses et recettes envisagées prenant en compte les projets de la Commune, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget principal de la Commune, hors budgets annexes, est équilibré à 87 884 929,65 €, dont 54 675 000 € pour le fonctionnement et 33 209 000 € pour l'investissement. Je rappelle que ce budget était de 82 650 €.

Le budget de fonctionnement, en augmentation de 6,5 % par rapport à l'an dernier, résulte principalement de la hausse de l'excédent de fonctionnement qui a été affectée au virement du fonctionnement à l'investissement, à la constitution de provisions par principe de prudence et à la mise en réserve de crédits pour les futurs travaux à Nauticaa.

Hormis ces dispositions, le budget de fonctionnement 2019, notamment dans son chapitre 011 qui concerne des charges générales de services, ne progresse que de 1 %, à peine l'inflation, et en tenant compte d'une éventuelle hausse des charges incompressibles, notamment les fluides – on nous annonce déjà une augmentation de 5,90 % des tarifs électricité au 1^{er} juin.

Avec 40 % du budget de fonctionnement, le chapitre « personnel » est estimé à 22 675 000 €, en sensible progression du fait des crédits nécessaires aux derniers recrutements de policiers municipaux, à la prise en compte des salaires inhérents à ce nouveau service qui porteront sur une année pleine en 2019, mais aussi aux diverses mesures salariales qui pourraient être décidées par le Gouvernement en

direction des fonctionnaires, ainsi que le glissement vieillesse technicité. Pour autant, en dehors de ces dépenses supplémentaires, il n'y aura pas d'augmentation des effectifs et, en ce sens, nous agissons conformément aux orientations budgétaires selon lesquelles les départs en retraite ne seront compensés par des recrutements que pour partie seulement, avec une véritable optimisation organisationnelle des services qui seront concernés par des départs en retraite. Je le rappelle, ce chapitre est la part la plus importante du budget de fonctionnement.

Pour ce qui est des autres charges de gestion courante inscrites au chapitre 65, on notera :

- Une augmentation sensible (+ 12,8 %) des subventions en soutien au tissu associatif, confirmant ainsi notre détermination à faire de la vie associative un élément structurant de la vie liévine (790 000 €).
- Le maintien de la subvention d'équilibre au budget annexe Nauticaa, car, même si le nouveau contrat allège notre participation au budget de cet équipement, il est proposé d'en maintenir le montant actuel afin de constituer une réserve de crédit pour les futurs travaux de l'extension qui renforcera l'attractivité de cet équipement.
- L'augmentation du chapitre 65 prend également en compte une partie des déficits des budgets annexes Lotissement, déficits comblés, je le rappelle, par le budget de la Commune.
- Enfin, la subvention au CCAS est maintenue à son niveau de 2018, tout comme notre participation au syndicat du Val de Souchez.

Le chapitre 66 « charges financières », d'un montant de 1 045 000 €, diminue de 2,5 % du fait que les intérêts de la dette diminuent, mais il est nécessaire de prévoir des crédits pour les intérêts courus non échus d'un emprunt. Nous avons, lors du débat d'orientation budgétaire, souligné la volonté de maintenir un haut niveau d'investissement et de préserver les niveaux d'épargne constatés à la clôture de l'exercice 2018. Le montant du virement de fonctionnement à l'investissement s'élève donc à 7 725 000 € contre 7 236 000 € au BP 2018, soit une hausse de 6,75 %.

Pour faire face à ces dépenses de fonctionnement, nous avons estimé a minima les ressources possibles, à savoir :

- Le produit fiscal prévisionnel à hauteur de 22 700 000 €, en diminution de 340 000 € compte tenu de la baisse du taux de la taxe foncière de 1,5 point – nous y reviendrons tout à l'heure –, comme nous l'avons inscrit dans nos orientations, et ce, bien que les bases fixées par les services de l'État devraient augmenter de 0,9 point. Cette estimation au plus juste des produits de la fiscalité prend également en compte la part de la taxe d'habitation dont sont exonérés les locataires, à savoir les deux tiers en 2019 de la taxe 2017 entièrement compensés par l'État.
- Les Droits de mutations à titre onéreux, dont le niveau était en baisse en 2018, ont été ajustés pour cette année 2019.
- Quant aux autres recettes fiscales, et notamment les attributions de la CALL, nous avons déjà noté lors du rapport d'orientations budgétaires qu'elles seraient d'un montant identique à 2018.
- Quant au fonds de péréquation intercommunal et communal et compte tenu de leur diminution ces deux dernières années, l'enveloppe prévisionnelle a été estimée avec prudence à 550 000 € contre 598 000 € en 2018.
- D'autres ressources importantes consistent bien évidemment en la dotation globale de fonctionnement (près de 21 M€) qui a été prudemment augmentée de 1 %, cette hausse résultant de l'évolution envisagée des dotations de péréquation qui, comme nous l'avons souligné au débat d'orientation budgétaire, nous ont été favorables alors que la part forfaitaire de cette dotation de l'État est en constante diminution.

On constate donc que nos dépenses de fonctionnement dépendent pour l'essentiel de la fiscalité et des dotations de l'État.

Restent ensuite les autres dotations, telles :

- celles de la CAF qui ont été ajustées par rapport aux encaissements 2018,
- les atténuations de charges,
- les produits de gestion courante,
- les produits financiers,
- les produits exceptionnels,

tout cela ayant été ajusté en fonction des encaissements réels de 2018, c'est-à-dire, là encore, avec une grande prudence.

Enfin, l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par l'excédent de fonctionnement en forte progression, puisqu'il s'affiche à 6 M€, soit une hausse de 165,8 % sur 2018. On mesure l'importance de cette augmentation.

Pour ce qui est de l'investissement à l'équilibre en recettes et dépenses à 33 209 000 €, on notera :

- le remboursement de la dette en baisse de 13,2 % par rapport à 2018, à hauteur de 4 765 000 € ;
- des crédits (2 355 000 €) également inscrits pour procéder à la neutralisation des amortissements de subventions d'équipement dont nous venons de voter le principe.

En matière d'investissement, une enveloppe de 12 750 000 € a été inscrite, à laquelle s'ajoutent les restes à réaliser des opérations en cours pour 273 000 € sur laquelle nous reviendrons après avoir évoqué le financement de l'investissement, c'est-à-dire les recettes escomptées :

- En matière de dotations :
 - o le fonds de compensation de la TVA pour 1,2 M€, en hausse sur 2018 du fait des investissements réalisés précédemment puisque le fonds de compensation de la TVA consiste au remboursement, mais en partie seulement, des coûts de travaux réalisés et plus nous avons d'investissement, plus le fonds de compensation est conséquent ;
 - o la taxe d'aménagement, dont la prévision en 2018 n'a pas été atteinte, a été ramenée à 200 000 € pour ce budget 2019.
- La politique de cessions, pour laquelle les services ont proposé avec prudence 960 500 €.
- Quant au poste subventions estimé à 600 800 €, il est relativement faible car ne concernant que des subventions à la marge.

Enfin, pour faire face à l'investissement, il est proposé de solliciter auprès des partenaires bancaires une enveloppe de 4,5 M€, c'est-à-dire que nous restons dans la norme définie au début de ce mandat avec des taux encore intéressants (1 % à 2 %) et sur une durée de 10 à 15 ans.

Ainsi donc, la situation financière de la Commune nous permet d'envisager, comme nous l'avons souligné lors du débat d'orientation budgétaire, un haut niveau d'investissements dont je propose de voir les grands axes, sachant que, pour le seul budget principal, 12,75 M€ seront consacrés, auxquels s'ajoutent les investissements sur les budgets annexes.

- En matière de politique scolaire, qui est – nous l'avons vu tout au long de ce mandat - une priorité pour la majorité municipale, l'investissement portera sur :
 - o 732 000 € pour l'entretien des bâtiments scolaires,
 - o la rénovation du groupe Lamendin - La Fontaine,
 - o la rénovation de Jaurès,
 - o la sécurisation des abords des écoles et la réalisation de deux classes supplémentaires à l'école des Petits Bois, un investissement pour cette école en 2019 et 2020 pour un total de 583 000 €, dont 102 700 € dès cette année.
- Dans le domaine sport, culture loisirs,
 - o 619 600 € consistent dans l'autorisation de programme pour l'entretien des équipements et bâtiments sportifs et 59 800 € dans l'autorisation de programme pour les bâtiments culturels et de jeunesse ;
 - o auxquels s'ajouteront deux opérations, à savoir l'aménagement du préau de l'école Condorcet pour l'école de musique et 1 160 000 € pour Nauticaa, une thésaurisation pour contribuer au financement des futurs travaux d'équipement.
- La politique urbaine, sans doute le plus gros chapitre puisque sont inscrits 9 600 000 € pour :
 - o les chaussées,
 - o l'entretien des bâtiments,

- la cité minière du 2 mai,
- le BHNS (2 513 000 €) parmi les autorisations de programmes en cours,
- 450 000 € pour la cuisine centrale,
- auxquels s'ajoutent les autorisations de programme relatives à la rénovation du 2 mai et à la mise en accessibilité des bâtiments.
- Pour des opérations nouvelles : la cité des Genettes, la construction du bâtiment de la police municipale (685 000 €), le chevalement de la Fosse 1 (95 000 €), les espaces publics (1 605 000 €), l'aménagement du secteur Jaurès (1 000 000 €).

Je ne détaille pas ces autorisations de programme déjà bien connues et les opérations nouvelles dont nous avons parlé lors du débat d'orientation budgétaire.

- Enfin, une opération à hauteur de 550 000 € pour l'équipement des services, matériels, logiciels, prestations informatiques.

Vous avez bien évidemment dans vos documents tout le détail des investissements programmés pour 2019 qui témoignent – j'insiste – d'un haut niveau d'investissement pour notre commune et contribuent à la politique de l'emploi.

Ainsi donc, ce budget 2019 apparaît cette année encore comme volontariste et ambitieux, témoignant de la détermination de la majorité municipale à toujours mieux et toujours plus prendre en compte l'intérêt de notre population, avec une section de fonctionnement qui accorde priorité aux services rendus à nos habitants et un investissement conséquent qui améliore le quotidien ; avec une baisse pour la deuxième année consécutive de la fiscalité foncière, contribuant ainsi à ménager le pouvoir d'achat d'une population aux revenus modestes et déjà fortement mise à contribution par les choix politiques, économiques et sociaux de l'État, en ayant en permanence la préoccupation d'un endettement modéré conforme aux possibilités d'une Commune aux revenus modestes, mais porteuse de beaucoup d'ambition pour sa population.

Je veux aussi souligner l'effort réalisé par nos services pour limiter les dépenses de fonctionnement, tout en assurant un service rendu de qualité à nos concitoyens.

Voilà donc, Monsieur le Maire, brièvement résumée la structure du budget communal 2019 qui est conforme aux orientations dont nous avons débattu il y a un peu plus d'un mois, qui permet de maintenir une situation financière solide pour la Ville de Liévin.

M. LE MAIRE.- Monsieur DERNONCOURT, voilà une présentation du budget primitif 2019, non pas brièvement, mais clairement et avec pédagogie.

Vous avez remercié les services et je vous remercie à titre tout à fait personnel pour l'engagement qui est le vôtre lors de l'élaboration de chacun de nos budgets et pour le soin particulier que vous y mettez pour que cela se fasse de la meilleure manière possible et je sais que cela prend beaucoup de temps.

Parfois même, Monsieur DERNONCOURT est obligé de faire des choix qui sont contraires à ses propres intérêts. Il faut effectivement remplacer les fenêtres du centre administratif. Monsieur DERNONCOURT est dans un bureau où on sent parfois l'air frais du petit matin ; par les choix qui sont les nôtres, cela a été un peu reporté, mais, je vous rassure, un jour vous aurez chaud.

Mes chers collègues, je vous laisse la parole. Le débat est engagé.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- J'interviendrai rapidement pour dire que, comme nous avons voté l'ensemble des budgets qui nous ont été présentés au cours de cette mandature, je voterai bien sûr ce budget primitif.

Je voudrais également souligner, comme vous l'avez fait il y a quelques minutes, l'ensemble des indicateurs financiers de cette Commune qui n'ont jamais été aussi bon depuis bien des années, sans qu'on n'ait pu dire depuis combien de temps. C'est une évidence qui s'impose à tout le monde. C'est aussi une évidence que les politiques mises en place qui vont vers les plus fragiles, qui sont des politiques de redistribution, plutôt que des politiques de thésaurisation, sont pour moi de bonnes politiques.

C'est donc des deux mains que je voterai ce budget primitif 2019.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, je me suis aperçu que c'était le dernier budget de ce mandat.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas sûr, vous n'en savez rien. On peut très bien présenter le budget avant la fin de ce mandat puisque les élections ont lieu en mai.

M. LEJEUNE.- Logiquement, cela peut être le dernier budget de ce mandat.

M. LE MAIRE.- Mais cela peut ne pas l'être.

M. LEJEUNE.- En conséquence, je me suis rapproché de ce document que j'ai continuellement sur moi quand je viens en mairie, pour voir les engagements que nous avons pris au départ de ce mandat. Tout est accompli.

Je lisais la partie consacrée au budget finances.

Il était écrit : « *Nos engagements : nous nous engageons à ne pas augmenter les impôts de la Commune durant les six ans du mandat municipal* ». Eh bien, on a fait plus fort, on les a baissés.

Deuxième chose : « *Avoir des orientations budgétaires claires, précises, avec des mesures prioritaires* ». C'est ce que l'on a fait.

« *Mobiliser au maximum les aides extérieures en fonction de nos projets* ». C'est ce que Monsieur le Maire a demandé tout à l'heure à Frédéric TALAGA et à Françoise. De toute façon, pendant ces six ans, cela a été le cas, nos services ont cherché partout à avoir des sous.

Il est dit aussi : « *Agir pour une augmentation des dotations de l'État* ». C'est le cas.

« *Exiger une véritable réforme de la fiscalité locale afin de réduire les inégalités entre les populations et les territoires* ». Là ; ce sont des orientations plus politiques et nationales.

Je constate que les engagements que la majorité municipale avait pris sont bien accomplis et même dépassés. Tout à l'heure, vous avez entendu les investissements proposés par Daniel, ils vont au-delà de nos engagements.

Encore une fois, félicitations pour cette gestion durant tout le mandat. Nous voterons des deux mains ce projet de budget primitif pour 2019.

(Arrivée de Pascale BELVA)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEJEUNE.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, j'interviendrai brièvement, je pense qu'il n'y a pas de grande déclaration à faire sur ce budget qui est conforme aux orientations que nous avons définies le 1^{er} mars, à l'occasion desquelles j'avais dit que, malgré un contexte économique difficile, l'amélioration de notre situation financière nous permettait une certaine sérénité.

Tous les ingrédients inhérents à ce projet de budget sont donc réunis pour répondre à la détermination de la majorité municipale d'une gestion résolument à gauche, c'est-à-dire prioritairement sociale.

Dans cette dernière ligne droite de la mandature, nous pouvons affirmer, avec modestie certes, mais conscients du bon travail réalisé, que nous avons tenu les engagements : l'endettement s'est considérablement réduit nous ramenant aujourd'hui à la moyenne des villes de mêmes strates ; l'emprunt est conforme aux limites que nous nous étions fixées, soit 4,5 M€ ; la politique de logement a connu une vraie dynamique au point de faire de Liévin la quatrième ville du département. Enfin, cerise sur le gâteau, pour la deuxième année consécutive, la pression fiscale diminue avec une nouvelle baisse de la taxe foncière. Notre ville se transforme, prend une dimension nouvelle et marque un embellissement indéniable.

Dans cet océan de félicitations, il ne reste à mettre en œuvre que la gratuité des transports pour que notre bonheur soit complet.

(Rires)

Certes, tout cela ne règle pas les difficultés du quotidien que vivent nos concitoyens. Là, c'est une autre bataille dont il s'agit, mais nous pouvons dire que, à notre niveau modeste, mais combien important pour notre population, nous avons une gestion tournée vers l'avenir et éminemment sociale, rassemblant la gauche.

Ce budget de plus de 90 M€ pour le seul budget principal, passant les 100 M€ en budget consolidé, est une réponse aux attentes de nos concitoyens nous autorisant à apporter un service rendu de grande qualité aux Liévinaises et Liévinos. C'est pourquoi nous voterons ce budget 2019.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame GACI.

Mme GACI.- Monsieur le Maire, je ne vais pas revenir sur ce qui a déjà été dit lors du débat d'orientation il y a un mois.

Je voudrais remercier au nom du groupe socialiste le travail qui a été réalisé par Monsieur DERNONCOURT car il n'est pas évident de présenter un budget comme celui de la Ville de Liévin, il le fait avec beaucoup de pédagogie, il faut le souligner. Je voudrais réitérer aussi mes félicitations et mes remerciements à l'ensemble des agents de la Commune.

Bien entendu, au nom du groupe socialiste, nous voterons ce budget primitif.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Plus aucune)*.

Mes chers collègues, je ne vais pas refaire la longue démonstration que j'ai pu faire lors de la précédente séance sur les orientations budgétaires et surtout les orientations politiques.

Vous avez raison, dans un budget, les euros qui s'alignent n'ont aucun sens s'il n'y a pas derrière cela une volonté politique et la démonstration d'une action en direction d'une population. On a parlé de solidarité et du fait de redistribuer en direction d'un territoire, d'une ville en particulier. On a évoqué le bien vivre ici à Liévin et le développement qui est reconnu aujourd'hui par beaucoup de personnes, y compris parfois par certaines personnes qui ne sont pas forcément des amis de Liévin et qui reconnaissent effectivement qu'il y a un vrai dynamisme au sein de cette commune.

Même si, dans le cadre des mandats qui sont les miens, j'ai souvent exercé des fonctions dans le domaine financier, je n'ai jamais été un expert de la finance. Je pense d'ailleurs que ce n'est pas plus mal car, quand on est un expert de la finance, je pense qu'on a une vision des choses qui est un peu trop technique.

Je l'ai toujours dit – et je vous remercie parce que vous m'avez accompagné dans cette démarche –, je gère ce budget de la Commune de Liévin comme je gère à titre personnel mon budget familial, c'est-à-dire tout simplement en bon père de famille, avec du bon sens et avec de la simplicité. Je pense que c'est de cette façon que l'on y arrive. C'est vrai qu'économiser pour économiser n'a aucun sens ; avoir de bons résultats pour avoir de bons ratios n'a aucun sens. C'est vrai que la thésaurisation, à laquelle vous faites référence, Monsieur LUDWIKOWSKI, ne fait pas partie des choses qui sont importantes pour moi.

Par contre, ce qui est important, c'est d'avoir des moyens pour pouvoir faire, pour pouvoir d'abord apporter des services aux Liévinaises et aux Liévinos, c'est ce que l'on appelle le service public, c'est la solidarité, pour faire en sorte que dans cette ville, quel que soit le milieu dont on est issu, on trouve le service public dont on a besoin. Je pense pouvoir dire que, dans cette ville de Liévin, ces services publics apportés par la municipalité se sont considérablement améliorés.

Ils se sont améliorés grâce et avant tout aux membres du personnel communal. Je vais vous donner un chiffre. 43 %, c'est à peu près le pourcentage des dépenses que nous avons sur la section de

fonctionnement en matière de personnel. Allez voir dans des autres Communes ; on dépasse souvent et assez largement les 50 %. J'ai un personnel remarquable qui est au travail, qui ne rechigne pas au travail, qui fait preuve d'un dévouement et d'une compétence tout à fait remarquables. Ils sont les relais indispensables des décisions que nous prenons ici. Je le dis franchement, merci à eux. Bien sûr, souvent, Monsieur TALAGA vient dans mon bureau pour dire qu'il voudrait un renfort de personnel, Monsieur DESPREZ me dit qu'il voudrait un peu plus ici ou là ; parfois, ils repartent avec une bonne nouvelle, souvent non. Pour autant, tout le monde continue à se mettre au travail et ils le font avec un grand dévouement. Merci à eux parce que, quand on a 43 % de dépenses de personnels alors que d'autres en ont plus de 50 %, cela permet de dégager beaucoup de marges et ces marges sont redistribuées en faveur de la population liévineoise.

Monsieur LEJEUNE a rappelé les engagements que nous avons pris dans le cadre d'un document politique. En effet, nous avons été élus, non pas parce que nous avons un beau visage, une belle tête, mais surtout parce que nous avons proposé un programme sérieux aux Liévineuses et aux Liévineois. Vous le savez très bien, la parole donnée est pour moi fondamentale. Le jour où vous ne respectez plus les engagements qui sont les vôtres et la parole qui est la vôtre, les gens ne vous accordent plus la confiance et, surtout, les gens se détournent de l'action politique.

C'est une grande fierté – je le dis au nom de toute la majorité municipale – que de voir que l'ensemble des propositions que nous avons faites à l'époque ont toutes été respectées. Nous sommes même allés au-delà des engagements que nous avons pris. En effet, nous nous étions engagés sur un maintien des taux et, parce que l'effort que nous avons accompli a porté ses fruits et parce qu'il ne s'agit pas de thésauriser, mais de redistribuer, nous entreprenons depuis deux ans une baisse de la fiscalité locale.

Nous avons été les premiers à le faire l'année dernière et je remarque que nous sommes désormais un peu suivis. J'ai vu qu'on l'avait fait à Sains-en-Gohelle et j'ai vu même que, à Billy-Montigny, le maire a pris la même décision. Non seulement nous n'étions pas en retard dans les décisions que nous avons prises, mais, parfois, nous sommes un peu avant-gardistes.

Je ferai la même remarque sur la police municipale. À l'époque, que n'ai-je entendu sur la police municipale ? Je constate que certaines communes y sont passées. Vendin-le-Veil vient de passer ses ASVP en policiers municipaux et beaucoup de communes sont en train d'y réfléchir sur ce secteur.

Je pense que le rôle d'une grande ville et d'un conseil municipal qui est à l'écoute est parfois aussi de montrer l'exemple et je pense que Liévin montre effectivement l'exemple.

Monsieur LEJEUNE, en parlant de péréquation et de faire preuve de plus de justice, vous avez dit que c'était une politique nationale. C'est effectivement une politique nationale, mais, dans la réussite qui est la nôtre, il faut toujours dire la vérité et dire les choses, même quand elles ne nous arrangent pas. Là, elles m'arrangent à moitié. Je dois effectivement dire que, sur les dotations financières des collectivités territoriales, nous, les membres du Conseil municipal de Liévin, n'avons pas eu à nous plaindre du comportement de l'État parce que ces dotations ont augmenté par le biais de ce que nous réclamions depuis longtemps – et cela a été un long combat pour Jean-Pierre KUCHEIDA –, la péréquation. C'est vrai que François HOLLANDE l'a effectivement renforcée – c'est pourquoi je dis que cela m'arrange à moitié – et Emmanuel MACRON a poursuivi cet effort. J'espère que cette péréquation continuera de progresser parce que, peut-être que notre DGF traditionnelle baisse, comme pour toutes les autres communes, mais, au travers de cette péréquation, nous récupérons une somme d'argent importante qui contrebalance positivement la baisse de la DGF. Pourvu que cela dure. Je pense que ce n'est que justice vis-à-vis des communes pauvres, qui ont des bases fiscales pauvres. Il est nécessaire que l'État rétablisse une forme d'égalité entre communes riches et communes pauvres. Dans certaines communes, on ne sait même plus quoi faire de son argent tellement il coule à flot. Il est donc tout à fait normal qu'il y ait une forme de redistribution.

Monsieur DERNONCOURT, je ne vais pas discuter ici de la gratuité des transports. J'ai beau être président du SMT et membre de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin comme vous, c'est une décision politique qui n'appartient pas au maire de Liévin, ni au président du SMT, elle n'appartient qu'à trois assemblées décisionnaires puisque ce sont elles qui vont financer cette gratuité si elles la décident, ce sont les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune-Bruay. Ce sont ces exécutifs qui décideront d'instaurer ou non la gratuité et donc de la financer puisque, derrière cela, on le

sait, il y a un coût. Ce n'est pas le président du SMT qui est aux ordres, puisque son rôle est simplement de dire ce que cela coûte et ce qu'il faut pour pouvoir le faire ; sinon, il se retrouverait dans une situation où il ne pourrait plus assumer ce coût et vous savez très bien comment cela se passe. Ce débat va avoir lieu, le Président WACHEUX a présenté une étude à son exécutif du Pôle métropolitain de l'Artois. Je pense que les trois présidents des Communautés d'agglomération de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et de Béthune-Bruay prendront sans doute leur responsabilité et instaureront ce débat dans chacun de leurs exécutifs, mais ce n'est pas ici que nous pouvons en discuter.

Sur l'attractivité de notre ville, je l'ai mis sur mon site Facebook, ce n'est pas moi qui le dis, on le dit souvent, des journalistes trouvent même que je suis trop Liévinois. Effectivement, j'aime ma ville, je ne m'en cache pas, j'ai une passion totale pour cette ville, pour ses habitants, pour les services qui m'accompagnent, pour mes collègues qui sont là. Je m'y sens bien, je trouve que c'est une ville remarquable, j'ai une passion pour elle, mais j'ai aussi d'autres passions pour l'ensemble du territoire qui est le mien. Oui, j'aime cette ville. Je le dis souvent, Liévin est en train de se développer, de grandir et de devenir une référence. Cela m'est confirmé par le journal Le Monde, puisque Liévin fait figure des 30 villes où cela vaut le coup d'investir. Cela veut dire qu'il y a dans cette ville un pouvoir d'attractivité qui est extrêmement fort. Je m'en félicite. Je le dis toujours, il y a certes l'investissement public, mais, si cet investissement public peut être relayé par de l'investissement privé, on aura tout gagné parce que, au lieu d'avoir un euro, on en aura peut-être deux, c'est ce que j'espère. Je dis cela en tirant référence d'un discours de Gérard COLLOMB – j'ai l'avantage d'être un peu vieux dans la vie politique – lorsqu'il est venu aux vœux à Liévin à l'invitation de Jean-Pierre KUCHEIDA et qu'il a dit : « quand je suis arrivé à Lyon, quand je mettais un euro d'investissement public, il y avait un ou deux euros d'investissement privé ; aujourd'hui, quand j'en mets un, il y en a dix ». Si, demain, à Liévin, on peut avoir ce même ratio, j'en serai heureux parce que cela va démultiplier la modernisation, l'attractivité de cette commune, son développement et son rayonnement sur l'ensemble de son territoire.

En tout cas, c'est ainsi que nous allons continuer. Les efforts sont importants, l'effort d'investissement est tout à fait remarquable. Sur le budget principal, 33 M€ sont inscrits en investissement et nous avons simplement 4,5 M€ d'emprunts. J'ai connu – vous vous en souvenez, Monsieur DERNONCOURT – 10 ou 15 M€ d'emprunts. Pour autant, l'effort d'investissement reste extrêmement important parce que nous autofinçons une bonne partie de ces investissements, parce que nous sommes économes. Bien gérer, c'est permettre d'autofinancer une grande partie de ses investissements, d'éviter de trop emprunter. Si on emprunte trop, il faut rembourser à un moment donné et, quand on rembourse trop les banques, on n'a plus grand-chose à faire. Ici, c'est tout l'inverse, on continue à investir énormément et, pour autant, on emprunte de moins en moins et nos charges financières sont de moins en moins fortes, ce qui nous laisse des marges de manœuvre extrêmement importantes en matière de fonctionnement.

Comme l'a dit Monsieur DERNONCOURT, cela a été facile de faire ce budget. Quoique... il y a encore tellement de projets dans les valises, on a encore tellement d'idées et on voudrait encore tellement mieux faire que l'on peut dire qu'on est content, que cela a été facile mais, en même temps, que l'on pourrait faire encore tellement. Il ne faut jamais se satisfaire de ce que l'on a, il faut toujours rester dans la modestie et ne jamais s'emporter.

Mes chers collègues, je vous propose de valider ce budget primitif, d'y apporter surtout une adhésion, mais, plutôt que de s'autosatisfaire, de se dire qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Essayons tout simplement de poursuivre dans cette voie et de poursuivre vers ce bon chemin. Cette ville et sa population méritent effectivement que nous continuions le bon travail qui a été engagé dans ce domaine.

Merci, mes chers collègues, pour ce soutien qui, aujourd'hui, porte plus que largement ses fruits.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, j'ajoute qu'un budget est tellement austère, il y a tellement de chiffres, je me suis dit qu'une petite note d'humour n'était pas négligeable.

M. LE MAIRE.- C'est aussi la particularité liévineuse Monsieur DERNONCOURT. On peut avoir une petite note d'humour et surtout bien travailler. On travaille d'ailleurs toujours mieux dans cette ambiance-là qui est sincère, constructive, presque amicale avec beaucoup de nos collègues, amusante parfois. Une petite touche d'humour, cela fait toujours du bien. Pour autant, on voit les résultats.

M. DERNONCOURT.- On dit toujours qu'un communiste triste est un triste communiste.

(Rires)

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas la même référence sur les socialistes, mais j'essaierai d'en trouver une.

Mes chers collègues, je vous propose de mettre ce budget au vote.

Y a-t-il des voix contraires ? *(Aucune)*.

Y a-t-il des abstentions ? *(Aucune)*.

J'en conclus donc que ce budget est approuvé à l'unanimité.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous en remercie. C'est aussi la force de ce Conseil municipal. Franchement, vous montrez que nous avons tous collectivement envie de participer au développement de notre commune et au bien-être de sa population. Je vous en remercie du fond du cœur.

Je pense que vous avez le droit de vous applaudir.

(Applaudissements)

Madame BENEZIT, pour le budget Halle couverte.

- **Budget primitif 2019 : budget annexe Halle couverte**

Mme BENEZIT.- Monsieur le Maire rappelle que, d'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Ces deux sections doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant obligatoirement les dépenses.

C'est ce que l'on voit, la section de fonctionnement du budget primitif annexe Halle couverte est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 233 800 € et la section d'investissement du budget primitif Halle couverte est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 300 629,94 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BENEZIT.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*.

Est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- **Budget primitif 2019 : budget annexe Locations de salles**

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire, il convient de voter le budget primitif 2019 pour les locations de salles. Ce budget intègre les résultats de l'exercice 2018 qui ont été approuvés précédemment.

Le budget primitif 2019 Locations de salles s'équilibre à hauteur de 470 474,88 € en section de fonctionnement et à hauteur de 377 460,11 € en section d'investissement.

Ce budget 2019 de Locations de salles prévoit les crédits en investissement pour poursuivre les travaux de rénovation du chalet Brand et commencer la rénovation de la salle de l'Espérance.

Il est proposé d'approuver ce budget primitif 2019 de Locations de salles.

M. LE MAIRE.- Effectivement, nous allons terminer cette année la rénovation du chalet Brand ; elle est quasiment bouclée, il reste quelques portes à changer et on va surtout mettre la couleur dans ce chalet.

Je suis très heureux aussi que l'on puisse démarrer un bâtiment emblématique de Liévin, la salle de l'Espérance. C'est quand même un endroit où il s'est passé des choses formidables. Cette salle a plus que

besoin d'un bon coup de neuf. Je suis très heureux que, dès 2019, on puisse commencer à entreprendre la rénovation de cette salle.

M. LARDEZ.- Surtout les cuisines.

M. LE MAIRE.- C'est vrai, mais pas que les cuisines.

À propos des locations de salles, je signale aussi à celles et ceux qui vont parfois dans la salle Régnier et qui en ressortent avec une tête..., que nous allons poser dans cette salle des panneaux acoustiques pour confiner le bruit. Franchement, il y a eu une erreur de conception au départ et les architectes n'ont pas été très brillants dans ce domaine. Nous allons donc mettre des panneaux acoustiques pour faire en sorte que ce bruit soit moins fort et que l'on ressorte de cette salle joyeux et pas complètement étourdis par le bruit.

Sommes-nous d'accord sur ce budget Locations de salles ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur JACKOWSKI, sur le budget annexe Nauticaa.

- **Budget primitif 2019 : budget annexe Nauticaa**

M. JACKOWSKI.- Le budget primitif 2019 est présenté de façon très détaillée en annexe de cette délibération. Les résultats définitifs 2018 ont été approuvés par le vote du compte administratif. Ces résultats sont intégrés au budget primitif 2019 et contribuent à son équilibre.

La section de fonctionnement du budget annexe Nauticaa est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 730 274 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur JACKOWSKI.

C'est un équipement sur lequel nous reviendrons bien évidemment dans les mois et les années qui viennent puisque celui-ci va connaître une fois de plus un agrandissement et une réfection forte. Chaque chose en son temps.

Les chiffres de fréquentation sont-ils bons, Monsieur JACKOWSKI ?

M. JACKOWSKI.- Oui.

M. LE MAIRE.- Sur ce budget Nauticaa, est-ce le même vote ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur Mouloud AMOUZ.

- **Budget primitif 2019 : budget annexe Production d'énergie**

M. AMOUZ.- Monsieur le Maire, le budget primitif 2019 de la Production d'énergie intègre les résultats de l'exercice 2018 qui ont été approuvés précédemment.

Le budget primitif 2019 Production d'énergie s'équilibre à hauteur de 77 535,93 € en section de fonctionnement.

Ce budget prévoit cette année en dépenses des crédits destinés à effectuer des travaux d'entretien, des installations photovoltaïques de la salle Noël Joseph.

Il est proposé d'approuver ce budget primitif 2019 de la Production d'énergie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Mouloud AMOUZ.

Y a-t-il des observations sur ce budget ? *(Aucune).*

Est-il approuvé ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT.

- **Budget primitif 2019 : budget annexe Lotissement Grand Siècle**
- **Budget primitif 2019 : budget annexe Lotissement La Sablière**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, la Commune gère effectivement ces deux opérations de lotissement dont il convient d'approuver les budgets primitifs.

Concernant l'opération de Lotissement du Grand Siècle, il est prévu en dépenses :

- des crédits pour financer la poursuite des travaux de viabilisation et d'aménagement pour 500 000 €,
- des crédits pour rembourser la dette en capital et en intérêts, 482 000 €.

Pour financer ces dépenses, le budget inscrit les recettes suivantes :

- Ventes de terrains : 638 500 €.
- Une subvention exceptionnelle du budget principal de la Commune de 247 520 €.
- L'excédent d'investissement : 1 188 863,29 €.

Les autres crédits inscrits sur ce budget sont des crédits d'ordre qui permettent d'effectuer l'ensemble des écritures comptables liées aux variations de stock de terrains, puisque, lorsqu'il y a des ventes de terrains, il faut sortir ces terrains de notre stock.

Au regard de ces éléments, le budget de fonctionnement sera équilibré à hauteur de 6 229 020 € et le budget d'investissement sera en suréquilibre à hauteur de 6 723 863,29 € en recettes et 5 631 000 € en dépenses, comme l'autorise l'article L.1612-7 du code général des collectivités territoriales. Ce suréquilibre résulte de l'emprunt qui a été souscrit par la Commune.

En ce qui concerne La Sablière, il est prévu :

- Des crédits pour financer la remise en état de coffrets dans l'hypothèse de dégradations et de petites réparations diverses (20 000 €). En revanche, il ne devrait plus y avoir de travaux de viabilisation.
- Des crédits pour rembourser la dette en capital et en intérêts : 112 500 €.

Pour financer ces dépenses, le budget prévoit en recettes :

- La vente de terrains pour 602 000 €.
- Une subvention exceptionnelle du budget principal de la Commune : 262 520 €.
- L'excédent d'investissement : 211 394,97 €.
- Comme pour le lotissement Grand Siècle, les autres crédits inscrits sur ce budget sont des crédits d'ordre.

Au regard de ces éléments, le budget de fonctionnement sera équilibré à hauteur de 3 210 020 € et le budget d'investissement sera en suréquilibre à hauteur de 3 336 394,97 € en recettes et 2 393 000 € en dépenses.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des observations sur ces deux budgets annexes ? *(Aucune).*

Dépêchez-vous pour La Sablière parce que je crois qu'il en reste deux. Même sur le Grand Siècle, il n'en reste plus beaucoup, je crois qu'il en reste une dizaine. Les ventes se sont accélérées parce que le prêt à taux zéro se termine.

Peut-on valider ces deux budgets ?

(Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons au vote des taux, Monsieur DERNONCOURT.

- **Vote des taux de fiscalité directe locale 2019**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, en ce qui concerne la taxe d'habitation, il est proposé de maintenir les taux précédents, à savoir 23,29 %, pour un produit de 5 971 556 €, sachant que, cette année, pour deux tiers de cette taxe, les gens en seront exonérés et l'État compensera à l'euro prêt – nous dit-on – les sommes non perçues par la fiscalité directe.

En ce qui concerne le foncier bâti, on sait que notre commune est confrontée à un véritable problème quant au montant de la taxe foncière. L'an dernier déjà, nous avons procédé à une baisse de 1 %. Il est proposé une nouvelle baisse de 1,50 %, c'est-à-dire un taux de 44 % contre 45,5 % en 2018, pour un produit de 9 817 280 €.

La taxe foncière sur le non-bâti restera à son taux de 66,83 % pour un montant de 59 412 €.

Voilà, Monsieur le Maire, les propositions qui sont faites en matière de taux.

M. LE MAIRE.- L'annonce aurait été faite que, en 2022, tout le monde serait concerné par l'exonération de la taxe d'habitation. Aujourd'hui, effectivement, deux tiers des ménages liévinois sont concernés. Il n'y a pas matière à toucher à ce taux.

En revanche, sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, Monsieur DERNONCOURT signale que la baisse est de 1,5 point. Elle était de 1,27 point l'année dernière. Monsieur DERNONCOURT n'est pas un filou. On a plutôt tendance à parler en pourcentage. Je le dis à la presse. Si l'on parle de pourcentage, ce qui est plus simple à comprendre et à calculer pour le contribuable, 1,27 point l'année dernière correspondait à 2,79 % et, cette année, 1,5 point correspond à 3,30 %.

Nous serons donc 3,30 % alors que, l'année dernière, c'était moins 2,79 %. L'effort cette année est encore accru par rapport à l'année dernière.

Je préfère mettre cela en pourcentages parce que c'est plus compréhensible, on calcule en pourcentage et pas en point. Le point est une donnée budgétaire, technique. On parle en pourcentage.

Sur ces taux et sur cette baisse, est-ce que tout le monde est d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Nous validons donc ces nouveaux taux. Merci à vous.

Madame GACI.

- **Création de l'autorisation de programme - AP 19.01 - Rénovation de la Cité minière du 2 mai**

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il faut rappeler que plusieurs cités minières du territoire vont connaître une profonde réhabilitation dans les années à venir et que la première d'entre elles est la Cité du 2 mai où Maisons & Cités procède à un important programme de démolitions, reconstructions, réhabilitations, qui vient compléter les opérations de constructions neuves du sud du secteur.

Les différentes opérations de construction seront desservies par des voiries existantes qui appartiennent au domaine public communal, ainsi que par deux nouvelles voiries ayant vocation à être intégrées dans le domaine public communal.

Par souci d'efficacité et de cohérence, il a été convenu de nous confier la réalisation de ces travaux de voirie en contrepartie d'une participation financière de Maisons & Cités sur la base d'une convention qui va définir les modalités administratives, techniques et financières pour rassurer tout le monde sur ces opérations de VRD.

C'est une opération qui se veut pluriannuelle et qui va s'étaler sur trois ans, pour un montant de 1,8 M€ répartis ainsi : 575 000 € pour l'année 2019, 532 500 € pour l'année 2020 et 692 500 € pour l'année 2021.

Il vous est proposé de vous prononcer sur cette autorisation de programme pluriannuelle.

M. LE MAIRE.- Je vous rappelle la genèse de cette opération et pourquoi nous participons sur cette Cité du 2 mai. Si nous avons laissé Maisons & Cités procéder à l'aménagement de ce secteur, en fonction des équilibres économiques qu'ils doivent respecter, il y avait une densification extrêmement forte sur ce secteur. Nous ne sommes pas là pour faire en sorte que les gens vivent les uns sur les autres sans espace de respiration et sans qu'il y ait une forme de bien-être dans la cité. Cette participation de la collectivité au titre des voiries a donc permis de dédensifier et de faire respirer ce projet d'aménagement. Franchement, avec sur ce qui m'avait été présenté à l'origine, on aurait été les uns sur les autres.

Cette opération a évidemment un coût, mais la qualité a toujours un coût. Comme cela est programmé sur plusieurs exercices, il vous est proposé cette autorisation de programme et ces crédits de paiement.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Sommes-nous d'accord ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur GRABARZ n'étant pas là, Monsieur DARRAS va nous présenter la délibération suivante.

- **Création de l'autorisation de programme - AP 19.02 - AD'AP Mise en accessibilité des bâtiments**

M. DARRAS.- Il s'agit de l'accessibilité des bâtiments publics. Cette accessibilité aux personnes à mobilité réduite est une obligation pour la Commune. Bien sûr, les nouveaux équipements tiennent compte de l'ensemble des réglementations et normes en vigueur en matière d'accessibilité, mais il convient également d'adapter les bâtiments existants.

L'agenda d'accessibilité programmée AD'AP permet à tout gestionnaire propriétaire d'établissement recevant du public de mettre en œuvre sur plusieurs années l'accessibilité de ses établissements.

Le coût pour la Commune s'élève à 3,85 M€ à répartir sur une durée de sept années à compter de l'exercice 2019.

Il vous est donc proposé de créer une autorisation de programme qui sera identifiée sous la dénomination « AP 19.02 AD'AP Mise en accessibilité des bâtiments ». Son montant total est de 3 853 800 €, à répartir entre les exercices 2019 et 2025, avec une première inscription en 2019 de 150 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci.

Sur sept ans, la facture est assez lourde, mais il faut le faire. J'espère que les services de l'État seront tout aussi exigeants vis-à-vis de leurs propres bâtiments.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Juste une réflexion sur les services de l'État. À mon avis, ils sont un peu dans la même dynamique, peut-être avec un peu plus de mal, mais je n'en sais rien. Pour être allé en bus à la sous-préfecture de Lens, j'ai vu que, à l'entrée, ils étaient en train de construire un ascenseur pour accéder aux locaux de la sous-préfecture de Lens, ce dont on peut se féliciter, comme on peut se féliciter que la Ville également – cela coûte un peu d'argent, près de 4 M€ – s'engage dans cette accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans nos bâtiments municipaux.

M. LE MAIRE.- Je ne savais pas que c'était pour un ascenseur, mais j'avais vu qu'il y avait des travaux.

Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI, pour la rénovation de l'hôtel de ville.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 14.01 - Rénovation de l'hôtel de ville**

Mme GACI.- C'est simplement une mise à jour de l'autorisation de programme de la rénovation de l'hôtel de ville. Je vais vous épargner les différentes autorisations et mises à jour sur cette opération. Je précise simplement qu'il s'agit d'une mise à jour puisque, afin de procéder à la rénovation des soubassements, il convient d'inscrire une année supplémentaire et une enveloppe complémentaire de 130 000 € qui viendra compléter le solde des crédits de paiement 2018.

M. LE MAIRE.- Vous savez que nous allons entreprendre la rénovation des soubassements qui vont être refaits avec de la pierre bleue du Hainaut. L'entreprise doit intervenir fin avril. Ce sera la fin de la rénovation de l'hôtel de ville, en tout cas sur sa partie extérieure. À l'intérieur, nos services vont continuer à intervenir. Je vous signale en particulier que nos équipes de menuisiers vont rénover la partie qui permet d'accéder à la salle Arthur Lamendin. C'est un endroit fortement fréquenté, en particulier quand il y a des noces d'or ou lorsque des assemblées générales se déroulent dans cette salle. Cette partie va donc être complètement rénovée.

J'ai demandé si on pouvait enlever ce « gros truc » à l'entrée, qui n'est pas très beau. On m'a dit que ce n'était pas possible parce qu'il y avait la sirène, etc., mais elle ne fonctionne pas depuis des années. Franchement, il serait dommage de rénover et de garder ce monstre. J'ai donc demandé à Monsieur DESPREZ en particulier de regarder cette question pour que l'on puisse retirer ce monstre à l'entrée, dans ce couloir, le transférer ailleurs et voir si on peut éventuellement réparer cette sirène qui a dû exister un jour, mais qui ne fonctionne plus depuis longtemps.

Sommes-nous d'accord sur cette autorisation de programme ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LEJEUNE.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 15.01 - Programme de réfection des chaussées et trottoirs communaux**

M. LEJEUNE.- Il est proposé d'ajuster l'enveloppe de cette autorisation de programme concernant la réfection des chaussées et trottoirs communaux afin de disposer des crédits de paiement d'un montant de 800 000 €, comme l'engagement en a été pris, plus les restes de 2018, ce qui fait un ajustement de 825 741,08 € pour l'année 2019.

M. LE MAIRE.- Ce programme de rénovation de chaussées et de trottoirs commence à se voir sur le territoire. On circule bien mieux, même si c'est un éternel recommencement.

M. LEJEUNE.- Il y a peut-être un effort à faire encore sur les trottoirs.

M. LE MAIRE.- Je suis d'accord. Il y a encore beaucoup de trottoirs à faire.

Monsieur DESPREZ a une proposition, le programme est déjà en cours sur l'exercice 2019.

C'est vrai qu'il y a encore du travail. C'est pourquoi cette enveloppe sera toujours proposée à ce Conseil municipal. Cela dit, on partait de loin et je pense que, aujourd'hui, on circule d'une manière plutôt correcte, même s'il y a encore des endroits un peu tristes. Je suis allé il n'y a pas longtemps aux Marichelles, sur la voirie qui permet de desservir les Tamaris, mais c'est un peu « costaud ». Je ne suis pas sûr que ce soit une voirie communale, c'est peut-être à Pas-de-Calais Habitat. En même temps, cela me permet de faire passer le message à Pas-de-Calais Habitat, Messieurs les journalistes, qu'il serait bien de remblayer et de refaire cette partie de route.

Sommes-nous d'accord sur ce programme ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ, nous poursuivons.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.01 - Restructuration du groupe scolaire Lamendin La Fontaine**

M. LARDEZ.- En 2016, le Conseil municipal avait validé la création d'une autorisation de programme de 45 M€ sur une durée de cinq ans pour la restructuration du groupe scolaire Jean Macé Lamendin La Fontaine.

Les services techniques ont transmis leurs prévisions budgétaires et réajustements de crédits. Il en ressort une hausse du montant global de l'opération portant le projet à 5 496 360 €, et la demande de la prolongation d'une durée d'un an jusqu'en 2021.

Cette hausse se justifie par un surcoût du projet lié à des problématiques techniques : toitures à reprendre, sondage géotechnique, confortement de la structure existante à Lamendin, travaux sur les bâtis de la rue Ferry (SESSAD et Maison Renoir) et une provision de 8 % pour les aléas de chantier.

L'ensemble de ces éléments conduit à une hausse de l'enveloppe de 996 360 €. Il est donc proposé de modifier l'autorisation de programme en portant l'enveloppe à 5 496 360 € et en prolongeant la durée d'un an comme le propose la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Si j'ai bon souvenir, l'installation du chantier est prévue à la fin de cette année scolaire, c'est-à-dire en juillet.

Mme DIART.- C'est cela, cet été.

M. LE MAIRE.- Durée des travaux ?

Mme DIART.- Livraison pour la rentrée de septembre 2020.

M. LE MAIRE.- Cela fera un an de chantier. Ils doivent aller vite, ils ont intérêt à mettre du monde parce que c'est quand même un gros chantier.

Nous irons voir ces travaux à l'école Lamendin La Fontaine Jean Macé. Franchement, là, on fait peau neuve.

M. LARDEZ.- Tout en gardant le style de cette belle école.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 18.01 - Sécurisation aux abords des écoles**

M. LARDEZ.- La Commune a voté en 2018 une autorisation de programme « sécurisation aux abords des écoles ». Dans ce cadre, il est proposé une augmentation de l'enveloppe de cette autorisation de programme et une prolongation de la durée pour des aménagements supplémentaires et assurer ainsi une meilleure sécurisation des abords.

L'enveloppe nécessaire s'élève à 1,5 M€ et la durée s'étale jusqu'en 2023.

Les éléments actualisés sont présentés dans la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Je le dis, je pense que l'on n'a pas encore trouvé les bons aménagements qui permettent de bien identifier que c'est une sortie d'école. Je pense qu'il y a encore quelques efforts à faire ; il faut trouver du mobilier très particulier, la signalétique au sol n'est pas encore totalement parfaite. Cela ne se remarque pas encore suffisamment à mes yeux. J'ai donc demandé à mes services que l'on regarde ce qui se fait ailleurs et que l'on essaye de trouver le moyen qui fasse que, presque automatiquement, on sache qu'on est sur une sortie d'école et qu'il faut ralentir à l'extrême parce que des gamins risquent d'être là, pour sécuriser encore davantage ces lieux.

Avis à celles et ceux qui voient parfois des choses intéressantes ailleurs. N'hésitez pas à prendre une photo et à nous l'envoyer. Il ne s'agit pas d'inventer des choses qui existent déjà, il faut juste s'inspirer des bons exemples. Si vous voyez des choses intéressantes, n'hésitez pas à nous les envoyer. Merci d'avance. Cela s'applique à tout le monde. On s'enrichit de l'apport de tout le monde.

Sommes-nous d'accord sur cette autorisation de programme ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 18.02 - Entretien des bâtiments communaux**

M. MACQUART.- Dans le cadre de l'entretien des équipements et des bâtiments communaux, une autorisation de programme et crédit de paiement d'intervention de trois ans pour un montant global de 3 245 000 € a été votée en 2018.

Pour rappel celle-ci était ventilée en trois opérations d'équipement suivant le détail ci-dessous :

- Entretien des bâtiments et équipements sportifs pour 1 310 000 €.
- Entretien des bâtiments scolaires pour 1 455 000 €.
- Entretien des bâtiments culturels et jeunesse pour 480 000 €.

L'existence de cette AP/CP pour suivre les dépenses d'entretien par type de bâtiment est appréciable et pertinente. À ce titre, les services techniques souhaitent élargir cette AP/CP en y intégrant des opérations d'équipements supplémentaires : l'opération 2019.02 « entretien des bâtiments administratifs » pour 800 000 € et l'opération 2019.03 « entretien des bâtiments culturels » pour 200 000 €.

Par ailleurs, la Ville va procéder à la création de deux classes à l'école des Petits Bois et va financer celle-ci par la réduction de l'enveloppe prévue sur l'opération 2018.03 figurant cette autorisation à hauteur de 102 700 €.

Il est proposé d'acter l'ensemble de ces ajustements en approuvant l'actualisation de l'autorisation de programme AP 18.02 « entretien des bâtiments communaux » telle que présentée dans la présente délibération. L'enveloppe globale de l'AP/CP 18.02 est donc portée à 4 142 300 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GERMA, pour la construction d'une cuisine centrale.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 18.03 - Construction d'une cuisine centrale**

Mme GERMA.- La Commune a créé en 2018 une autorisation de programme crédit de paiement pour la construction d'une cuisine centrale pour un coût opération d'un montant de 6,2 M€ sur une durée de quatre ans.

Au 31 décembre 2018, les crédits mandatés sur cette autorisation de programme se sont élevés à 71 772,47 €. Les restes à réaliser s'élèvent quant à eux à 80 544,38 € et seront affectés à l'exercice 2019.

Le solde de cette AP/CP « construction d'une cuisine centrale » au 31 décembre 2018 s'élève à 6 047 683,15 €.

Pour l'exercice 2019, il n'est pas prévu de modifier l'enveloppe de cette autorisation de programme. Seuls les crédits de paiement sont actualisés tels qu'ils figurent dans la présente délibération. Vous avez le tableau avec les différents crédits de paiement.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GERMA.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour l'autorisation de programme suivante.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 16.01 - BHNS**

M. DARRAS.- Le projet de bus à haut niveau de service, piloté par le syndicat mixte des transports Artois-Gohelle, a été l'occasion pour la Commune de procéder à des aménagements qualitatifs sur l'espace public le long du tracé en centre-ville. Une enveloppe de 7,2 M€ y a été affectée.

La gestion de cette enveloppe est suivie sous forme d'une autorisation de programme. Au 31 décembre 2018, la Ville a ainsi réglé en cumul au syndicat mixte des transports la somme de 2 625 020,20 €. Le solde à verser au titre des exercices 2019 et 2020 s'élève à 4 564 202,60 €.

Il vous est proposé de modifier l'affectation de ce solde par un ajustement des crédits de paiement 2019 et 2020, l'enveloppe 2019 augmentant à due concurrence de la diminution de l'enveloppe 2020. Ceci permettra dès cette année un certain nombre d'aménagements : du mobilier urbain, l'installation de poubelles, la pose de hampes pour kakémonos, des travaux d'enfouissement de réseaux supplémentaires et de la sonorisation.

Le montant total de l'autorisation de programme reste inchangé à 7 200 000 €. Les crédits pour 2019 s'élèvent à 2 523 953,28 € et, pour 2020, à 2 051 026,52 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations sur cette autorisation de programme ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Monsieur le Maire, je vais voter bien sûr cette autorisation de programme. Je voulais souligner que l'on m'interpelle quelquefois sur des aménagements qui sont faits. Je ne sais pas si l'erreur vient de la Ville ou du SMT, mais cela concerne par exemple les trottoirs et notamment certains emplacements de lampadaires qui empêchent d'un côté comme de l'autre qu'une poussette par exemple puisse passer. Je ne sais pas à qui je peux remonter ce genre d'information, mais c'est le genre d'inconvénients que l'on peut constater dans l'aménagement qui est fait le long du BHNS.

M. LE MAIRE.- C'est un problème qui est identifié. C'est vrai que, malheureusement, nos trottoirs sont parfois très étroits...

(*Déclenchement de l'alarme incendie à 19 heures 57 - Reprise de la séance à 20 heures 10*)

M. LE MAIRE.- Comme nous avons le quorum, je vous propose de poursuivre notre conseil.

Monsieur LUDWIKOWSKI, pour répondre à votre question, le problème est connu, mais malheureusement, nos trottoirs sont parfois trop étroits pour permettre l'installation à la fois d'un panneau de signalisation, d'un panneau d'éclairage, etc.

Vous allez me dire que les règles en matière d'accessibilité ne sont pas respectées. Elles le sont sur le plan réglementaire puisque, si on traverse la rue et que l'on passe sur l'autre trottoir, il y a l'espace nécessaire pour un fauteuil roulant ou pour une poussette. Cela dit, je comprends que ce soit assez insatisfaisant, mais je n'ai pas d'autres solutions. L'autre solution était d'élargir éventuellement nos trottoirs, mais, si on faisait cela, cela supprimait soit le stationnement, soit une voie de circulation.

On en revient au problème fondamental qui est celui de nos voiries qui ont parfois été calibrées en largeur d'une manière presque insuffisante lorsqu'on est sur les voies centrales de la commune.

Un autre souci est celui des vélos. Là aussi, il a fallu faire des choix. Compte tenu de la largeur de ces rues Jean Jaurès, Défernez et de Lattre de Tassigny, on ne pouvait malheureusement pas permettre tous les usages. Il a fallu faire des choix. Je ne peux pas vous apporter d'autre réponse que celle-ci. En tout cas, le problème avait été identifié.

Sommes-nous d'accord sur cette autorisation de programme ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Je vais laisser Monsieur DERNONCOURT présenter la délibération de Madame PENTIER qui doit reprendre ses esprits.

- **Mise à jour de l'autorisation de programme AP 17.02 - Rénovation école Jaurès**

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, en 2017, nous avons validé la création de cette autorisation de programme pour un montant de 2 610 000 € sur une durée de trois ans. Au 31 décembre 2018, les crédits mandatés s'élèvent à 87 136,34 €, les restes à réaliser s'élèvent à 332 662,80 € et seront affectés à l'exercice 2019. Le solde de cette autorisation de programme et crédit de paiement s'élève à 2 190 200,86 €.

M. LE MAIRE.- Là, comme pour l'école Jean Macé La Fontaine, le début des travaux avec l'installation de la base chantier est prévu en juillet, la mise en service de la nouvelle école est prévue en septembre 2020. C'est donc un an de travaux.

Si j'ai bon souvenir, les enfants seront en partie logés dans des préfabriqués installés sur les lieux mêmes.

Pas de souci sur cette autorisation de programme ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

- **Territoires 62 - Demande de garantie d'emprunt pour le financement de l'opération : concession d'aménagement Tranchée de Calonne dans le cadre des travaux de la phase opérationnelle n° 3**

Mme VANCAILLE.- Monsieur le Maire, au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, la Ville de Liévin a retenu la société Territoires 62 comme concessionnaire de l'opération d'aménagement dénommée « Tranchée de Calonne » par traité de concession en date du 11 juin 2007. Les missions confiées à cet aménageur consistent notamment à acquérir les terrains dans le périmètre de

l'opération, à procéder aux études des travaux nécessaires à leur aménagement et ensuite à assurer la commercialisation, la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

Pour financer les dépenses liées aux travaux nécessaires à la réalisation de la phase opérationnelle n° 3 qui comporte 34 lots libres de constructeurs, ainsi qu'un macro-lot de 47 logements, la société Territoires 62 a négocié un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France et sollicite la garantie de la Ville à hauteur de 80 %, conformément à la loi Galland et aux dispositions de l'article 25 du traité de concession.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes : le montant de 1,6 M€, la durée maximale de trois ans, le taux maximal Euribor 3 mois + 3,70 %, l'amortissement en deux fois en 2020 et 2021 pour un montant de 800 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

C'est donc le début de cette opération de La Tranchée de Calonne. C'est une CPA qui est aux risques de l'aménageur. À terme, ce seront presque 800 logements lorsque l'ensemble de la CPA sera réalisé. Cela va prendre du temps, nous aurons quelques années de plus d'ici là. Avec 800 logements, on peut dire que c'est quasiment un nouveau quartier qui se construira dans le temps.

En tout cas, d'une manière plus rapide qu'on ne le pensait car, que ce soit La Belle Femme ou la Tranchée de Calonne, on pensait que cela allait être mis un peu en sommeil, mais, compte tenu de la demande en logements sur Liévin, ces opérations d'aménagement démarrent plus rapidement que prévu. Tant mieux. C'est un signe supplémentaire de la vitalité de notre commune.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- C'est juste une réflexion. Lorsqu'il y a ce genre d'aménagements qui vont faire naître de vrais quartiers, je ne sais pas si on peut attirer l'attention du concessionnaire sur l'accessibilité à ces lotissements qui ne doit plus seulement se faire en voiture, mais avec d'autres moyens de mobilité, dont le vélo..., même si cela fait sourire tout le monde et votre directeur général des services en particulier.

M. LE MAIRE.- C'est parce que le directeur général des services n'est pas un adepte du vélo.

Monsieur LUDWIKOWSKI, je vous rassure, ce sera le cas sur le pôle d'excellence sportif dont l'opération va bientôt être engagée, ce sera le cas sur La Belle Femme et c'est le cas sur la Tranchée de Calonne, nous demandons désormais à l'aménageur qu'il y ait à la fois une voie prévue pour les automobiles, parce que cela reste quand même un moyen de transport largement utilisé, mais également une voie réservée aux piétons et à la circulation vélo.

Vous savez très bien que, hormis vous, il y en a un qui veille au grain sur cela – je sais que vous avez commencé à travailler ensemble et j'espère que cela se poursuivra –, c'est Monsieur DARRAS, qui est très attaché à son plan vélo.

Sur les opérations nouvelles d'aménagement, il faut effectivement à tout prix y veiller.

Mme VANCAILLE.- Et les trottinettes.

M. LE MAIRE.- Non, pas de trottinettes. Cette circulation des trottinettes est particulièrement dangereuse.

Sommes-nous d'accord sur cette garantie d'emprunt ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, nous poursuivons.

IV. MARCHÉS PUBLICS

- **Constitution d'un groupement de commandes pour l'entretien, la maintenance des hottes d'extraction et des équipements de cuisine**

M. MACQUART.- Compte tenu d'un besoin commun entre la Ville et le CCAS portant sur l'entretien, la maintenance des hottes d'extraction et des équipements de cuisine, il a été décidé la création d'un groupement de commandes qui sera chargé de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public.

Il convient donc de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement dans le cadre d'une convention constitutive.

M. LE MAIRE.- Pas de problème ?

Sommes-nous d'accord pour la constitution de ce groupement de commandes ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Fourniture de vêtements, de chaussures et d'équipements de protection individuelle pour les services municipaux**

M. MACQUART.- Monsieur le Maire, vous parliez tout à l'heure de la compétence du personnel communal. Je vais apporter de l'eau à votre moulin concernant les magasiniers.

Avant de présenter ce projet de délibération, je voudrais devant le Conseil municipal apporter mes plus vives félicitations à l'ensemble des magasiniers qui, sous la houlette de Tony DUPONT, ont réalisé un travail formidable. Je crois que mes collègues de la commission d'appel d'offres de la semaine dernière ne me contrediront pas.

L'ensemble des services communaux a été consulté et invité au magasin pour exprimer leurs besoins et donner leur avis quant à la qualité et l'aisance des différents vêtements. Tony DUPONT, lors de la CAO, nous a présenté une analyse détaillée des offres des 20 candidats, une analyse de 48 pages basée sur les critères de qualité des échantillons, prestations et délais de livraison. Cela a vraiment été un travail super. Je crois que Daniel, Martine et Françoise pourront en témoigner. C'est un travail de titan, avec les résultats attendus.

Une procédure d'appel d'offres formalisée a été engagée et la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 mars dernier.

Pour le lot n° 1 qui concerne la fourniture de vêtements de travail pour le centre technique municipal et le service des sports, c'est la société FIPROTEC qui a été retenue.

Pour le lot n° 2, la fourniture des vêtements de travail pour les autres services, la société NOYER SAFIA a été retenue.

Pour le lot N° 3, la fourniture de vêtements de travail pour le service des relations publiques, la société WORK SHOP a été retenue.

Pour le lot n° 4, la fourniture de chaussures professionnelles pour les différents services, la société LYRECO a été retenue.

Pour le lot n° 5, la fourniture d'équipements spécifiques d'élagage, c'est la société GUILLEBERT.

Pour le lot n° 6, la fourniture d'équipements de protection individuelle pour les différents services, c'est la société LYRECO.

L'accord-cadre mono attributaire est passé sans montant minimum et maximum.

Le nombre de périodes de reconduction est fixé à deux. La durée est de 12 mois, soit une durée maximale toutes périodes confondues de 33 mois.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MACQUART.

J'ai entendu beaucoup parler des EPI de la part des agents municipaux et à juste raison. Il est important que chaque employé municipal ait son paquetage, que celui-ci soit bien identifié et différent. Quelqu'un qui travaille au service voirie ou au service propreté dehors tous les jours ou quelqu'un qui est dans un

bureau ou au service menuiserie n'utilise pas ses chaussures ou ses vêtements de la même manière. On peut donc comprendre que celui qui est au service propreté ait deux paires de chaussures au lieu d'une.

C'est tout ce travail qui a été fait par Tony DUPONT et ses équipes. C'est vrai que nous avons la chance d'avoir des agents qui sont remarquables. Je sais que le personnel concerné est particulièrement heureux de ce travail. C'est une revendication assez ancienne qui trouve aujourd'hui son aboutissement. Cela a pris un peu de temps, mais nous l'avons bien fait, c'est ce qui est important.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, effectivement, le problème des EPI est un problème récurrent qui revient régulièrement au CHSCT. Je partage l'avis de Monsieur MACQUART. C'est un travail considérable et remarquable qui a été réalisé par l'équipe de Tony DUPONT. Plus personne ne devrait maintenant avoir d'excuse à ne pas porter son EPI.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Il ne s'agit pas d'avoir des EPI, il s'agit surtout de les porter. Monsieur DUPONT a fait un travail remarquable et je n'oublie qu'il vient de la Commune d'Avion. Il est très compétent.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GASSE.

V. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- Liévin - Rue du Prince de Condé - 8 maisons individuelles Coopertois - Dénomination

M. GASSE.- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de dénommer la résidence de huit logements individuels Coopertois située à Liévin rue du Prince de Condé « Résidence Chantilly ».

Vous avez l'historique de Chantilly qui se trouve dans l'Oise.

M. LE MAIRE.- Rendez-vous à la fin du mois d'août à Chantilly, un triathlon se tiendra là-bas.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Liévin - Angle des rues Kléber et Marie Liétard - 46 logements Maisons & Cités - Dénomination

Mme BELVA.- On propose « Résidence d'Héliopolis »

M. LE MAIRE.- C'est recherché. C'est une victoire française sous les ordres du Général Kléber. On est allé loin. Je ne suis pas sûr que beaucoup de monde connaisse la bataille d'Héliopolis.

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Je fais partie de ceux qui ne connaissaient pas la bataille d'Héliopolis. Je suis donc allé sur Wikipédia. J'aimerais attirer votre attention là-dessus.

« Les pertes françaises, environ 600 tués et blessés, sont minimales. Les Turcs perdent, eux, de 8 000 à 9 000 hommes, tués, blessés et prisonniers. Les Français pillent le campement ottoman et y découvrent un butin considérable. Malgré les demandes de ses conseillers anglais, le Grand Vizir évacue l'Égypte avec

son armée. Mourad Bey se sépare de l'armée ottomane et gagne le désert avant de signer un traité avec les Français. La position française en Basse-Égypte sort donc renforcée de cette bataille. »

Monsieur le Maire, je me suis demandé comment j'allais réussir à convaincre mes collègues, dont certains sont socialistes et communistes, à s'interroger au moins sur ce nom et à réfléchir. J'ai trouvé un discours très remarquable de Jean Jaurès fait aux lycéens d'Albi en 1903, qui s'appelle « Discours de la jeunesse ». Je ne vais pas vous le lire intégralement, soyez rassurés, mais j'ai trouvé un petit passage.

M. LE MAIRE.- Nous le connaissons.

M. LUDWIKOWSKI.- Vous ne le connaissez pas entièrement.

M. LE MAIRE.- Nous le connaissons assez bien puisque ce discours à la jeunesse est effectivement une référence de tout militant socialiste.

M. LUDWIKOWSKI.- Il dit : *« Mais d'abord, mais avant tout, il faut rompre le cercle de la fatalité, le cercle de fer, le cercle de haine où les revendications mêmes justes provoquent des représailles qui se flattent de l'être, où la guerre tourne après la guerre en un mouvement sans issue et sans fin où le droit et la violence, sous la même livrée sanglante, ne se discernent presque plus l'un de l'autre, et où l'humanité déchirée pleure de la victoire de la justice presque autant que de sa défaite. »*

Je voulais vous citer ce passage de Jean Jaurès, Monsieur le Maire, pour vous dire que, pour moi, les guerres comme les batailles sont des conneries, les guerres comme les batailles sont l'aboutissement de l'imbécillité consommée de la nature humaine, c'est l'aboutissement de la partie la plus sombre qui veille en chacun de nous et se réveille à la moindre occasion quand nos violences intérieures prennent le pas sur notre sagesse (??) de chaque instant.

Par pitié, Monsieur le Maire, renoncez à ce nom qui glorifie une victoire et nous empêche de réfléchir aux causes et aux peurs qui ont mené à cette bataille.

Hélas, Monsieur le Maire, on aurait pu faire un beau challenge ce soir, c'est de voter à l'unanimité, tous bancs confondus, l'ensemble des délibérations proposées à ce Conseil municipal. Pour cette délibération, Monsieur le Maire, si vous la maintenez, je voterai contre.

M. LE MAIRE.- Je vais vous dire, Monsieur LUDWIKOWSKI, nous sommes d'accord.

Nous allons enlever cette délibération.

M. LUDWIKOWSKI.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Cela dit, chacun a son interprétation de la chose. Il y a tellement de lieux qui sont dénommés. C'est aussi l'histoire de la France, on la voit d'une manière ou d'une autre.

Je vous rejoins dans le constat qui est le vôtre. Je pense qu'il y a bien d'autres dénominations qui peuvent se référer éventuellement à Kléber qu'une bataille. Comme vous le dites, je partage votre avis, la guerre est une connerie. Effectivement, au travers d'une dénomination, évitons de rappeler des épisodes qui ne sont pas des épisodes heureux pour l'humanité.

Madame GACI.

Mme GACI.- Je partage la demande de Monsieur LUDWIKOWSKI.

Je ferai juste un petit retour à l'histoire. Il faut approfondir cette recherche historique sur la bataille d'Héliopolis avec ce qui s'est dessiné à l'issue de cette bataille comme plein d'autres. On sait que ces régions étaient des régions des plus cosmopolites, des régions dans lesquelles on vivait en parfaite harmonie et en toute fraternité. Sur cette bataille, je ne vais pas réutiliser des termes qui me gêneraient aujourd'hui, mais relativiser simplement sur ce qui a suscité cette bataille et ce qu'elle a ensuite permis dans le rapport fraternel qui s'est posé entre les peuples à ce moment-là et sur ces territoires.

J'en profite pour vous inviter toutes et tous à aller voir l'exposition sur Homère qui est exceptionnelle au musée du Louvre et à assister à quelques conférences qui sont d'un niveau assez sympa.

M. LE MAIRE.- Je pense effectivement que l'on n'est pas obligé à travers une dénomination de rappeler des épisodes sanglants et difficiles de l'humanité.

Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, je partage également l'avis de Daniel LUDWIKOWSKI et j'assume ma responsabilité. Je ne suis pas allé à l'école longtemps, la bataille d'Héliopolis ne me disait absolument rien et je n'ai pas approfondi la question. Je partage tout à fait ce qu'a dit Daniel LUDWIKOWSKI.

M. LE MAIRE.- Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Est-ce qu'on a une rue Léon Cogniet à Liévin ?

M. LE MAIRE.- Non, je ne pense pas.

M. DARRAS.- Léon Cogniet est le peintre qui a peint une toile qui avait été exposée au musée d'Arras sur la bataille d'Héliopolis, qui est une magnifique toile. Là, on honore l'artiste et non la bataille.

M. DERNONCOURT.- Voilà une bonne idée.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, est-ce que l'on change ce nom d'Héliopolis par « Léon Cogniet » ?

M. DARRAS.- Ceux qui sont allés à l'exposition « Napoléon » au musée d'Arras ont dû voir cette toile qui montre la bataille dans son intégralité avec d'infinis détails.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

M. LUDWIKOWSKI.- Oui.

(Approbation générale)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LUDWIKOWSKI, pour cette interpellation et merci à Monsieur DARRAS qui nous a tout de suite trouvé un nom de substitution.

Nous appellerons donc cette résidence « Léon Cogniet ».

(Après modification, la délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Liévin - Secteur de La Belle Femme - Dénominations

Mme GERMA.- Suite aux travaux dans le secteur de La Belle Femme, de nouvelles voiries seront aménagées pour permettre de viabiliser 44 lots libres et 54 logements groupés en accession. Il y a lieu de dénommer ces lieux.

On aurait pu trouver des noms de belles femmes, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- J'ai pensé à des écrivains qui aimaient les belles femmes.

Mme GERMA.- Jean Cocteau, poète, graphiste, dessinateur, dramaturge et cinéaste français, élu à l'Académie française en 1955, Marcel Proust, qui est aussi un écrivain, et Paul Valéry. Ils ont en commun d'être nés à peu près à la même période.

M. LE MAIRE.- Ils ont surtout bien parlé des femmes et les ont bien mises en valeur.

Sommes-nous d'accord sur ces grands noms ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Liévin - ZAC Tranchée de Calonne - Dénominations

M. TELLIER.- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de dénommer les futurs programmes de logements sis ZAC Tranchée de Calonne comme suit :

- Lisa Lehallez, née Lecocq à Liévin le 11 juillet 1899, résistante française, décédée à Lens le 28 décembre 1990.
- Geneviève Lengagne, née Bouvet à Sainte-Colombe dans le 77 le 11 janvier 1903, résistante française, décédée le 9 janvier 1970 à Saint Cloud.

Monsieur le Maire invite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Nous avons pris le parti sur cette Tranchée de Calonne de donner des noms de résistantes françaises. On a commencé par Simone Veil.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame Stéphanie DUTHOIT, toujours pour une dénomination.

- **Liévin - Voirie de jonction entre la RD 58 et la rue Gilles de Roberval - Dénomination**

Mme DUTHOIT.- Monsieur le Maire, il s'agit de délibérer sur la dénomination d'une voirie de jonction entre la route départementale 58 et la rue Gilles de Roberval comme suit :

Pierre de Fermat, qui est un mathématicien français qui a vécu pendant la première moitié du XVIIe siècle. Il est aussi poète, habile latiniste et helléniste. Il s'est intéressé aux sciences et en particulier à la physique. Il est particulièrement connu pour avoir énoncé le dernier théorème de Fermat dont la démonstration n'a été établie qu'en 1994.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DUTHOIT.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Liévin - Aménagement du secteur dit de « La Belle Femme » - Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC) au 31.12.2017**

M. DARRAS.- Il s'agit d'une délibération récurrente qui est liée à la transmission par Territoires 62 de son compte rendu annuel d'activités (CRAC) à l'autorité concédante, c'est-à-dire la Ville.

Ce compte rendu était annexé à la délibération dans votre dossier. Il contient une présentation générale de l'opération, son état d'avancement, son avancement financier, sa trésorerie, son financement et l'état des acquisitions et cessions de l'année.

À noter qu'il n'y a pas de participation demandée à la Ville au titre de l'exercice 2018.

Cette opération va maintenant entrer en phase opérationnelle. Le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements seront approuvés à un prochain Conseil municipal. Les entreprises de VRD ont été désignées. Les premiers travaux d'aménagement débuteront avant la fin de l'année.

À terme, je vous rappelle que ce sont 310 logements qui seront construits sur ce secteur, individuels et collectifs, en accession et locatifs.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

Y a-t-il des observations sur ce dossier ? *(Aucune).*

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous poursuivons, Madame GACI.

- **Lancement de la procédure de mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme de la zone de développement économique du pôle d'excellence sportif et modalités de la mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme comprenant l'actualisation de l'étude d'impact**

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il s'agit de lancer la procédure de mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme sur le pôle d'excellence sportif. On va vous présenter les modalités de la mise à disposition du dossier de demande d'autorisation.

Je vais essayer d'être synthétique et le plus clair possible parce que c'est assez technique.

Dans le cadre du projet de la Communauté d'agglomération sur la zone de développement économique du pôle d'excellence sportif, nous devons soumettre à la délivrance un permis d'aménager en application des articles du code de l'urbanisme et tout cela doit être soumis à une évaluation environnementale, évaluation qui a été réalisée conformément au code de l'environnement. Il nous faut mettre à disposition du public un dossier accompagné de l'évaluation environnementale.

Ce sera soumis par différents biais à consultation de la population. Le dossier sera mis physiquement à disposition. Un dossier sera également consultable sur le site de la Commune. Il y aura des publications dans les journaux locaux et régionaux. La population sera informée 15 jours au préalable de sa possibilité de consulter.

Pour pouvoir développer cette zone d'activité, il nous faut passer par ce processus de consultation relatif à la demande d'urbanisme de la zone.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GACI.

C'est une CPA entre Territoires 62 et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Bientôt, la brasserie Blondel, ce grand bâtiment rectangulaire, sera démolie par Territoires 62. Il reste deux maisons, je signale que l'une a été préemptée et il y en a une seconde. Là aussi, ce secteur sera dévolu à la démolition. À cet emplacement, il y a toute une série d'implantations à vocation économique qui tournent autour du cluster Vivalley, un cluster qui tourne autour des questions de santé, de sport et de bien-être. Vous verrez donc dans les années qui viennent la viabilisation de ce secteur se faire à l'initiative de Territoires 62 pour ensuite mettre à la commercialisation différentes parcelles, mais bien évidemment pour des acteurs qui tournent autour de la santé, du sport et du bien-être puisque c'est la vocation dévolue à ce secteur, du développement économique haut de gamme, plutôt tourné vers ce qu'on appelle la nouvelle économie.

Je dois vous dire d'ailleurs que, avec Territoires 62 et la CALL, nous avons lancé ce dispositif, nous ne savons pas encore vraiment à quel type d'implantation cela va donner lieu. C'est quelque chose de nouveau, on sait que c'est très tendance, mais sans que l'on sache véritablement le concept de la chose. Il faut lancer parce que d'autres métropoles sont en train de s'intéresser à ce concept du sport santé bien-être, il ne faut donc pas être en retard et il faut attirer les acteurs. C'est pourquoi nous allons lancer les travaux à cet endroit-là pour être prêts dès que nous aurons une touche. C'est un peu la même méthode qui a été employée sur la zone industrielle de l'Alouette. Quand on a aménagé les 80 hectares, il n'y avait pas de touche, personne n'avait signé de précontrat ou quoi que ce soit, mais, une fois que les travaux sont faits, cela arrive très vite. C'est un peu la méthode qui va être mise en application : préparer les terrains pour faire en sorte que, dès qu'un investisseur s'y intéresse, il puisse venir et engager tout de suite ses travaux et s'implanter.

Vous verrez donc ce secteur s'aménager dans les mois et les années qui viennent.

Etes-vous d'accord pour voter favorablement la procédure ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GASSE.

- **Liévin - Résidence du Grand Siècle - Cession par la Commune de lots à bâtir**

M. GASSE.- Lors de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2016, il a été acté la commercialisation des lots à bâtir de la résidence du Grand Siècle à Liévin.

Ceci étant rappelé, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, à ce jour, cinq nouvelles réservations lui ont été adressées pour la résidence du Grand Siècle.

Il propose les cessions suivantes... Vous avez le tableau dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GASSE.

Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, pour La Sablière.

- **Liévin - Résidence La Sablière - Cession par la Commune d'un lot à bâtir**

M. GOGUILLON.- Monsieur le Maire, il s'agit d'un lot qui s'est encore vendu, le lot 42, sur la parcelle cadastrée BS 26, d'une superficie de 802 m². L'acquéreur est Monsieur MAZWAR, pour une somme de 73 000 € HT. Il a versé 2 % à la signature et sa caution de 1 500 € a été demandée en cas de dégradations sur la voirie.

Le conseil est appelé à délibérer sur cette question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GOGUILLON.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE.

- **Liévin - Rue Champlain - Cession par la Commune à Messieurs Moulay Ali EL ALAOUI et Mohamed EL YOUSOUFI**

Mme VANCAILLE.- Monsieur le Maire, par courrier en date du 10 juillet 2018, Messieurs Moulay Ali EL ALAOUI et Mohamed EL YOUSOUFI ont fait part de leur désir d'acquérir deux parcelles en vue d'y construire deux habitations situées rue Champlain pour une superficie globale de 2 754 m².

Les services des Domaines ont été contactés et ont donné leur avis pour une valeur vénale de 85 000 € HT, TVA en sus.

Il est donc proposé la cession de ces parcelles conformément à la valeur des Domaines, sachant que les frais seront à la charge de Messieurs Moulay Ali EL ALAOUI et Mohamed EL YOUSOUFI.

M. LE MAIRE.- Ils vont avoir de belles parcelles.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin - 33, rue du 1^{er} Mai - Acquisition du fond de jardin appartenant à M. Marian KACZMAREK**
- **Liévin - 33 bis, rue du 1^{er} Mai - Acquisition du fond de jardin appartenant à Mme Patricia KACZMAREK**

Mme VANCAILLE.- Lors de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2017, il avait été décidé l'acquisition du fond de jardin d'une superficie d'environ 225 m² appartenant à Monsieur Jean-Pierre KACZMAREK. Ce dernier est décédé, la transaction n'a donc pas pu être régularisée.

Cependant, Madame Patricia KACZMAREK, légataire universelle de ce Monsieur nous a confirmé son accord dans les mêmes conditions, à savoir 20 € du m².

À côté, au 33, rue du 1^{er} Mai, Monsieur Marian KACZMAREK est propriétaire d'un immeuble et Madame Patricia KACZMAREK, précitée, sa tutrice, a donné elle aussi son accord le 13 février pour la cession de sa parcelle de 225 m² au prix de 20 € le m².

Il est donc proposé, dans le cadre d'un projet d'aménagement, l'acquisition de ces deux terrains au prix de 20 € le m², TVA en sus, frais à la charge de la Commune.

M. LE MAIRE.- Les KACZMAREK ont-ils un lien de parenté avec vous, Madame Anita KACZMAREK ?

Mme KACZMAREK.- Aucun, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Nous pouvons donc faire passer cette délibération. Je le précise car cela aurait pu rendre caduque cette délibération.

Il n'y a donc aucun lien de parenté, vous nous l'affirmez ?

Mme KACZMAREK.- Je vous l'affirme, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Ou en tout cas, ce n'est pas un lien connu.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- **Liévin - 128 bis, rue Jean Jaurès - Résiliation du bail emphytéotique consenti par le Département du Pas-de-Calais à la Commune**

Mme VANCAILLE.- Le 1^{er} janvier 2005, le Département du Pas-de-Calais a mis à disposition de notre Commune par bail emphytéotique un immeuble situé au 128 bis rue Jean Jaurès afin d'y accueillir diverses associations.

Ce local n'est maintenant plus occupé. Il est donc demandé au Département la résiliation dudit bail qui se fera sans contrepartie financière et prendra effet à la date de signature de l'avenant.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous poursuivons, Madame MASSIN.

- **Liévin - Voie nouvelle reliant la RD 58E à la rue Gilles de Roberval - Acquisition d'une emprise à la SCI IMMO LIÉVIN**

Mme MASSIN.- Monsieur le Maire, en décembre 2017, il avait été décidé d'acquérir une emprise de 803 m². C'était une cession à titre gratuit, mais le notaire nous a dit que ce n'était pas possible. Ce sera donc une vente à l'euro symbolique.

M. LE MAIRE.- C'est juste une régularisation.

Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

J'ai passé une délibération, Madame VANCAILLE.

- **Liévin - Bilan des acquisitions et cessions immobilières années 2018**

Mme VANCAILLE.- Conformément à l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, par celle-ci ou par une personne physique agissant dans le cadre d'une convention, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

Le bilan 2018 vous a été retracé sous forme de tableau récapitulatif et distingue les transactions menées par la Commune, par Territoires 62 et par l'EPF.

M. LE MAIRE.- Vous avez la liste complète. Je trouve que c'est une chose intéressante qui a été ajoutée par le législateur. Il est effectivement important que l'on ait un bilan annuel.

Mme VANCAILLE.- Les acquisitions se montent à 428 500 € et les ventes à plus de 2 M€. Nous avons cédé beaucoup de terrains et nous les avons bien cédés.

M. LE MAIRE.- C'est extrêmement important pour la transparence du Conseil municipal. Auparavant, ce n'était pas une obligation. Depuis combien de temps est-ce devenu une obligation ?

M. KUZNIAK.- Depuis une bonne dizaine d'années.

M. LE MAIRE.- C'est une excellente chose.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MICHALAK.

- **Liévin - 36, rue Antoine Dilly - Convention de servitude entre Electricité Réseau Distribution France (ENEDIS) et la Ville**

M. MICHALAK.- Monsieur le Maire, la Commune est propriétaire de l'immeuble situé 36, rue Antoine Dilly. La société ERDF (ENEDIS) a déposé une convention de servitude permettant à ENEDIS le passage de lignes électriques dans cette parcelle. Cette convention confère à ENEDIS les droits suivants sur la façade de l'immeuble : dépose et pose de câbles, reprise du branchement privatif, remontées aéro souterraines des câbles et protections mécaniques.

Cette convention est conclue à titre gratuit.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MICHALAK.

Pas de souci ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS.

- **Liévin - Secteur Jaurès - Vente de terrains par la Ville à la société Logifim**

M. DARRAS.- Il s'agit d'une simple réitération dans les mêmes termes de la délibération que nous avons prise lors du Conseil municipal du 1^{er} mars dernier. En effet, à cette date du 1^{er} mars, les notaires

n'avaient pas régularisé l'acquisition préalable de l'EPF vers la Ville d'une partie des parcelles concernées par cette vente. Cette régularisation ayant eu lieu, il convient de délibérer à nouveau pour autoriser la cession des parcelles à la société Logifim afin que les travaux de construction des 39 logements puissent être engagés avant l'été.

À terme, 200 logements seront construits dans ce quartier.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DARRAS.

200, 800, 300... Ce qui va se réaliser dans les années qui viennent est considérable. C'est assez impressionnant.

M. DARRAS.- Ces dernières années, on est sur le rythme de 150 logements par an et on continue.

M. LE MAIRE.- C'est impressionnant.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la CALL.

VI. STRATÉGIE URBAINE ET GRANDS PROJETS

- **Quartier Jean Jaurès -Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour la réalisation des études et des travaux d'aménagements des espaces publics du quartier et de la bande sud du Centre de conservation du Louvre**

M. DARRAS.- Afin d'optimiser le pilotage du projet d'aménagement de ce secteur, la Communauté d'agglomération et la Ville, qui doivent chacune réaliser des travaux relevant de leurs compétences, ont choisi de contractualiser afin de lancer des marchés d'étude et de travaux communs. C'est une procédure que nous connaissons bien maintenant.

La Ville assurera le pilotage de l'opération et la CALL apportera un concours financier, ce qui me paraît être une bonne répartition des tâches.

Le premier immeuble du nouveau quartier Jaurès sortira de terre avant l'été. Je rappelle qu'il y aura 39 logements locatifs par le bailleur Logifim.

M. LE MAIRE.- Je signale que cela va permettre l'aménagement de la lisière sud du pôle de conservation du Louvre, puisque c'est effectivement la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui financera entièrement cet aménagement. C'est l'aménagement d'un parc paysager.

Si j'ai bon souvenir, je crois que nous avons demandé également que l'on ait une circulation piétonne et cycliste.

M. DARRAS.- Oui.

M. LE MAIRE.- Ceci pour répondre à la demande de Monsieur LUDWIKOWSKI. Vous voyez que, même là, nous avons songé à cette circulation piétonne et cycliste.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAUTECOEUR, nous passons à la culture.

VII. CULTURE

- **Convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais**

Mme HAUTECOEUR.- Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque est un service public chargé de contribuer à la formation permanente, à l'information et à la culture pour tous. La Ville souhaite développer la lecture publique sur le territoire et, pour ce faire, propose un partenariat avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Ce partenariat engagera le Département vis-à-vis de la bibliothèque sur les six points indiqués dans la délibération.

En contrepartie, la Ville s'engage sur un certain nombre de points, sept au total, listés également.

Il est précisé qu'une convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais sera signée.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAUTECOEUR.

La médiathèque du Pas-de-Calais a des trésors en elle. Il y a un catalogue extraordinaire. Cette convention est la bienvenue. Je vous incite d'ailleurs à aller voir cette médiathèque, elle est remarquable.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons à la billetterie en ligne.

- **Billetterie en ligne pour les manifestations proposées par le centre culturel municipal Arc en Ciel**

Mme HAUTECOEUR.- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet de modernisation des modes de réservation et de facilitation de l'accès du public à la billetterie du centre municipal Arc en Ciel.

Dans le cadre de certains spectacles, le centre Arc en Ciel souhaite pour la vente de ses billets donner mandat à des centrales de réservation de billets en ligne. Il est proposé de donner mandat à des centrales de réservation de billets en ligne pour certains spectacles du centre culturel Arc en Ciel.

Considérant la volonté de la municipalité de vendre ses places de spectacle par des centrales de réservation de billets en ligne, considérant le besoin d'avoir recours à des prestataires spécialisés, Monsieur le Maire invite ses collègues à délibérer sur la question.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Cela va permettre de passer à l'ère d'aujourd'hui et de pouvoir prendre ses billets à Arc en Ciel par une billetterie électronique.

Je vous signale qu'Arc en Ciel fonctionne merveilleusement bien.

Je dois vous dire que je suis allé au cinéma familial le dimanche, je n'y étais pas encore allé. C'est extrêmement familial, il y a tous les âges. J'ai été fier des gens qui venaient au cinéma parce qu'enfants comme adultes étaient d'une correction tout à fait exemplaire. Pas de bruit dans le cinéma, pas d'enfants qui circulaient je ne sais où. Cela a franchement été un très bon moment. On peut dire ce que l'on veut, même un vieux film, c'est quand même bien mieux de le voir dans une salle de cinéma que de le voir à la télévision. J'ai passé un très bon moment.

J'ai passé un autre bon moment quand il y a eu le festival hard rock. Avec certains de mes collègues, je suis allé voir le festival Heavy metal, c'est un autre style. Je peux dire que les « metalleux » sont très sympas. Là aussi, ils sont d'une correction tout à fait exemplaire. C'était archiplein pendant deux jours. Il y avait en particulier un groupe de metalleux polonais qui se produisait et cela a fait un carton.

Sommes-nous d'accord sur cette délibération ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON, pour une demande de remboursement.

VIII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Demande de remboursement de l'acompte de réservation location salle Abbé Jean-Marie Hubert - Mme Nicole BINCE**

M. GOGUILLON.- Madame Nicole BINCE avait demandé la location de la salle Hubert pour le 19 octobre 2019. Vu son âge assez avancé, 80 ans, elle pense qu'elle n'arrivera pas à organiser cette manifestation. Elle demande son remboursement de caution qui est de 110 €.

Le conseil est appelé à délibérer sur cette sage question.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie. Madame BINCE sera remboursée.

Madame HAAR.

IX. PERSONNEL

- **Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal**

Mme HAAR.- Un complément de rémunération est versé par la Commune à l'ensemble du personnel communal en application de la loi du 26 janvier 1984. Ce complément de rémunération, versé par moitié en mai et le solde en novembre, pourrait être plafonné à 1 611 € nets pour l'année 2019 hors cotisations RAFP.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAAR.

C'est une délibération que nous passons chaque année.

Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur LARDEZ.

X. SUBVENTIONS

- **Demandes de subventions 2019**

M. LARDEZ.- On vous demande de valider l'attribution des subventions aux associations suivant la liste et pour les montants indiqués dans le tableau que vous avez sous les yeux.

M. LE MAIRE.- Sommes-nous d'accord ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

L'objectif de l'unanimité aura été atteint, Monsieur LUDWIKOWSKI.

Mes chers collègues, je vous remercie pour cette séance du Conseil municipal. Je vous remercie de votre participation et surtout de votre adhésion aux propositions qui vous ont été faites.

Bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures.)